

Le Courrier

PUBLICATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE



Plusieurs Haïtiens bénéficient de bourses d'études des Nations Unies. M. Milord (à droite) a été envoyé en France pour y étudier les nouvelles méthodes d'irrigation. Aujourd'hui, de retour en Haïti, il participe aux grands travaux d'irrigation qui rendront à la culture des centaines d'hectares de terres naguère stériles. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Assistance Technique des Nations Unies. C'est, en effet, dans cette petite République de la Mer des Antilles que l'O.N.U. a entrepris sa première expérience d'aide aux pays insuffisamment développés.

La Journée des Nations Unies 24 Octobre 1950

« *Et la paix sera* »

« **ET LA PAIX SERA** »... Nous en avons pris l'engagement solennel, « nous, peuples des Nations Unies », c'est-à-dire les neuf dixièmes de l'humanité.

Car, nous ne voulions plus nous satisfaire des lointains espoirs, ni des beaux discours, ni même des bonnes intentions où se dégradent trop souvent les bonnes volontés : nous partageons, tous, le sentiment que l'Histoire, aujourd'hui, nous fait un devoir d'être impatientes...

Voici cinq ans, nous avons défini la Paix selon la fin et selon les moyens. Nous avons proclamé, dans une Charte qui ne voulait rien oublier des sacrifices, du sang et des larmes d'une guerre qui ne nous avait épargné aucune leçon, que nous étions « **RESOLUS** à préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

« **ET LA PAIX SERA!** »

Cette volonté formelle, les peuples du monde l'ont manifestée à nouveau, le 24 octobre 1950, en célébrant le cinquième anniversaire de ce jour où la Charte des Nations Unies est devenue la loi suprême universelle.

Mais la Paix est bien autre chose que l'absence des guerres et des conflits; ainsi définie, elle ne serait qu'un leurre et un répit, « la tranquillité d'un désordre » fait d'abandons et de lâchetés.

La Paix doit, elle aussi, avoir ses « héros » — des « héros » qui ne se reposent pas sur leurs lauriers; elle doit pouvoir compter sur l'enthousiasme, le courage, l'énergie, l'intelligence. Car elle a, elle aussi, des ennemis, dont on pourrait presque dire qu'ils ont été jusqu'à ce jour les « ennemis héréditaires » de l'humanité : la famine, la maladie, l'ignorance.

C'est cette Paix courageuse et constructive que veulent les Nations Unies, et qu'elles s'efforcent d'assurer.

Et parmi les moyens nouveaux, les « nouvelles armes » dont la Paix dispose, il n'en est pas de plus importants que le programme d'Assistance Technique des Nations Unies. Car ce programme offre aux hommes « la possibilité d'assurer cette paix dans le droit et la liberté, qui est seule conforme à leur dignité ».

Nos lecteurs trouveront en page 3, le texte des messages envoyés à l'occasion de la Journée des Nations Unies par MM. Trygve Lie, Secrétaire général de l'O. N. U., et Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO. Des articles sur le Programme d'Assistance Technique des Nations Unies et la participation de l'UNESCO à ce programme sont publiés en pages 5, 6, 7 et 8 de ce numéro.

UN MUSÉE SCIENTIFIQUE PRÉFABRIQUÉ EN TOURNÉE SUD-AMÉRICAINE

LES files d'attente à l'entrée d'un théâtre, d'un cinéma ou même d'un magasin d'alimentation sont devenues, hélas! des phénomènes si courants que la plupart d'entre nous n'y prêtent même plus attention. Mais une file à l'entrée d'une bibliothèque publique, d'une exposition, voilà quelque chose qui sort de l'ordinaire.

Or cela s'est produit il y a quelques semaines à Lima, au Pérou : les foules qui se pressaient devant la Bibliothèque nationale, au centre de la ville étaient si denses qu'elles créèrent un véritable embouteillage. Enfants et adultes défilaient à l'entrée de la bibliothèque à une moyenne de cinq mille personnes par jour.

Que se passait-il donc de si extraordinaire pour attirer, pendant quinze jours, des dizaines de milliers de Péruviens ?

★

L'HISTOIRE débute à Paris, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, lorsque le Département des Sciences Naturelles eut l'idée de créer un « MUSEE SCIENTIFIQUE ITINERANT » dont les éléments, voyageant en caisses, pourraient être assemblés en l'espace de quelques heures. Le but des organisateurs de ce « musée préfabriqué » était de faire connaître et comprendre au public de l'Amérique latine les derniers développements de la science. Pour mener à bien cette entreprise, l'UNESCO ne disposait que de fonds très limités, et l'exposition fut réalisée grâce aux efforts communs de l'UNESCO, du « Massachusetts Institute of Technology », de l'Observatoire du Collège Harvard et des Clubs scientifiques des États-Unis. Préparée sous la surveillance de Mme Christine Buechner, du Conseil National de Recherches des États-Unis, l'exposition quittait, au mois d'août dernier, le port de Boston, à destination de Calloa, au Pérou.

Première étape : Lima, où l'exposition eut lieu sous les auspices du Ministère de l'Éducation.

Le Sénat péruvien adopta une motion de reconnaissance en faveur du directeur général de l'UNESCO, M. Jaime Torres Bodet, et le « MUSEE SCIENTIFIQUE ITINERANT » poursuivit sa route vers Quito, capitale de l'Équateur. Il sera exposé à La Havane pendant la Conférence des représentants des Commissions nationales de l'UNESCO, en décembre prochain.

Physique transparente...

C'EST la section d'astronomie qui, jusqu'à présent, a remporté le plus de succès. Elle comprend un planétarium démontable, pouvant contenir de quarante à soixante spectateurs, et qui se fractionne en pièces de la dimension d'une table. On voit aussi dans cette section des photographies de comètes, d'aérolithes, de taches solaires, ainsi que des planches illustrant le fonctionnement du système solaire et des télescopes géants. L'exposition comprend également un télescope construit par un astronome amateur qui montre qu'un matériel très simple, à la portée de chaque étudiant, peut rendre cette science accessible à tous.

La section de physique est celle qui se présente tout d'abord au visiteur : une cellule photoélectrique installée à la porte du musée enregistre les entrées. Cette section comprend des salles consacrées à la mécanique, à la thermo-dynamique, à

l'acoustique, à l'électricité, à l'optique et à la physique nucléaire. Les appareils utilisés par les savants en laboratoire et un matériel de démonstration simplifié servent à expliquer les principes élémentaires de la physique. La matière plastique transparente dont sont recouverts la plupart des appareils permet au public de se familiariser avec leur fonctionnement. Ainsi les visiteurs sont invités à tenter de renverser un gyroscope à trois axes. Parmi le matériel exposé on voit un modèle du générateur de Van den Graaf, appareil électrostatique qui augmente le voltage du courant électrique continu jusqu'à plusieurs millions de volts ; d'énormes économies de métal peuvent ainsi être réalisées. Cet appareil qui accélère le mouvement des ions (particules positives) ou des électrons (particules négatives) est souvent utilisé par les savants pour des expériences sur la structure de l'atome ou la production des rayons X très puissants.

... et ralentie

LE « MUSEE SCIENTIFIQUE ITINERANT » comporte de nombreux appareils que les visiteurs peuvent actionner eux-mêmes. Il en est ainsi du stroboscope, appareil permettant de voir au ralenti certains mouvements ultra-rapides. Le déclenchement d'un autre bouton plonge un anneau dans une solution d'eau savonneuse d'où il sort recouvert d'une mince couche de savon. Cette expérience permet d'observer la distorsion des rayons lumineux que provoque la pellicule savonneuse.

Dans une autre salle, un appareil enregistreur électromagnétique permet aux visiteurs d'écouter leur propre voix, ce qui illustre le processus par lequel le son est transformé en ondes magnétiques que l'on enregistre sur fil.



LE MUSÉE SCIENTIFIQUE ITINERANT de l'UNESCO a attiré, lors de son passage à Lima, près de 5.000 visiteurs par jour. C'est la section d'astronomie (ci-dessus) qui a remporté le plus de succès. Il comprend un planétarium démontable, qui se fractionne en pièces de la dimension d'une table.

Vocation de la science

UNE autre section de l'exposition est consacrée aux travaux d'enfants membres de Clubs scientifiques aux États-Unis. Maquettes, graphiques, planches, etc. illustrent leurs multiples activités : construction de souffleries pour l'étude de l'aérodynamique, de pluviomètres, de télescopes, etc. En exposant les travaux de ces enfants américains, les organisateurs du musée espèrent encourager le développement de clubs scientifiques de jeunes en Amérique latine.

D'une manière générale, cette exposition atteint un double but : elle est à la portée

des enfants, mais les adultes ayant quelques connaissances scientifiques peuvent en tirer d'utiles enseignements. Chaque principe est expliqué d'une manière très simple par des maquettes ou des appareils de démonstration ; d'autre part, les textes qui les accompagnent, expliquent le développement de ces principes et leurs applications pratiques.

Le musée itinérant est bien plus qu'un simple objet de curiosité : il a pour objectif principal de faire entrevoir aux jeunes de l'Amérique latine les merveilles de la science moderne et de susciter parmi eux des vocations scientifiques afin qu'ils puissent devenir ces ingénieurs, ces techniciens dont leurs pays ont tant besoin.

Le Seminar de Montevideo

A LA RECHERCHE DE CINQ SOLUTIONS AU PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN AMÉRIQUE LATINE

**Dix-neuf millions
d'enfants en
quête d'une école**

Sur une grande partie du continent sud-américain, l'enseignement primaire est non seulement insuffisant, il ne remplit même pas l'une de ses tâches essentielles, celle de contribuer au relèvement du niveau de vie de la communauté. C'est ainsi que s'explique l'indifférence de la population à l'égard de l'instruction en général, l'« absentéisme scolaire », le manque de prestige social dont souffrent les instituteurs et leurs traitements peu élevés.

Ainsi s'exprimait, il y a un peu plus d'un an, l'éminent éducateur brésilien, Lourenço Filho, lors de la séance de clôture du « Stage d'études sur la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation des adultes dans les deux Amériques », dont il avait dirigé les travaux à Quitandinha, près de Rio-de-Janeiro. Le Professeur Filho résumait dans son discours les

conclusions d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de l'enseignement du premier degré, et qui déclarait : « Les insuffisances quantitatives et qualitatives de l'enseignement primaire constituent l'une des principales causes de l'analphabétisme en Amérique du Sud. »

Le mois dernier, un groupe de spécialistes de l'enseignement primaire s'est réuni à Montevideo pour essayer de résoudre quelques-uns des problèmes qui se posent aujourd'hui aux éducateurs des divers pays d'Amérique latine. Dans ces pays, 19 millions d'enfants sont privés d'écoles.

Inauguré le 2 octobre dernier, ce stage d'études, consacré uniquement à l'enseignement du premier degré, a été organisé sous les auspices du Gouvernement de l'Uruguay, de l'Organisation des États américains et de l'UNESCO. Il constituait la suite directe des travaux accomplis en 1949 par le stage d'études de Quitandinha.

Les travaux de ce stage portaient plus particulièrement sur les problèmes de l'enseignement en Amérique latine ; mais des spécialistes d'autres régions sont venus à Montevideo pour étudier leurs problèmes communs avec leurs collègues sud-américains et leur apporter le fruit de leurs connaissances et de leur expérience. Une documentation importante sur l'enseignement du premier degré dans les autres régions du monde a été fournie par l'UNESCO, qui fut représentée au stage d'études par quatre éducateurs éminents : M. Robert Dottrens, directeur de l'Institut universitaire des Sciences de l'Éducation de Genève ; le Professeur P. Rossello, directeur-adjoint du Bureau international de l'Éducation ; M. Giovanni Vozer, secré-

taire de la Commission italienne pour la Reconstruction scolaire, et M. Fakir Akel, professeur de Pédagogie.

Les spécialistes réunis à Montevideo ont étudié cinq aspects importants du problème de l'enseignement élémentaire : l'organisation des systèmes d'enseignement primaire ; projets, programmes, méthodes ; l'instruction universelle, gratuite et obligatoire ; la formation des professeurs ; les manuels et le matériel scolaires. Dans un message adressé aux stagiaires, le directeur général de l'UNESCO, M. Jaime Torres Bodet, a évoqué quelques-uns des problèmes vitaux qui se posent aujourd'hui aux éducateurs de l'Amérique latine.

« Parmi les questions de l'enseignement élémentaire, a-t-il déclaré, il me semble que les éducateurs latino-américains devraient accorder une attention toute particulière aux trois suivantes : comment intensifier la lutte contre l'analphabétisme sans renoncer à réformer, comme il convient, les programmes des écoles primaires ? Comment assouplir les programmes d'études pour tenir compte des différences régionales et les adapter de façon plus rationnelle aux besoins des collectivités rurales ? Comment traduire dans les faits le principe de l'instruction obligatoire ? En somme, il s'agit d'éliminer progressivement l'analphabétisme et d'élever peu à peu le niveau de vie grâce à un programme d'éducation qui embrasse, avec une égale efficacité, l'enseignement primaire et l'enseignement des illettrés... »

LES COMMISSIONS NATIONALES DE L'UNESCO POUR LES AMÉRIQUES SE RÉUNISSENT À LA HAVANE

La première Conférence régionale des Commissions nationales de l'Hémisphère occidental, convoquée par l'UNESCO avec la collaboration du Gouvernement de Cuba, s'ouvrira à La Havane au début du mois de décembre.

Cette conférence qui réunira les représentants des Commissions nationales de près de vingt pays de l'Hémisphère occidental, sera orientée vers l'étude des problèmes éducatifs, scientifiques et culturels qui se posent à l'Amérique latine, ainsi que de la contribution que l'UNESCO est en mesure d'apporter à leur solution.

Directement liée aux activités du Bureau régional de l'UNESCO dans l'Hémisphère occidental, inauguré cette année à La Havane, cette réunion a pour but de susciter un intérêt accru de l'opinion publique et des élites intellectuelles de l'Amérique latine pour le programme et les activités de l'UNESCO. Elle a également pour objectif de stimuler le développement des Commissions nationales dans les États membres de l'Amérique latine, en vue d'assurer leur participation efficace au programme de l'UNESCO et de mettre au point des

méthodes de travail et d'organisation adaptées aux conditions particulières de ces pays.

Il est à noter que la JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME sera célébrée à travers le monde entier, le 10 décembre prochain, deux jours après l'ouverture de la Conférence de La Havane. A l'occasion de ce deuxième anniversaire de l'adoption de la Déclaration par l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'UNESCO, prononcera un discours sur l'UNESCO et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. La Conférence entendra également une allocution de M. Ernesto Dihigo, ministre des Affaires Étrangères de Cuba, sur les Droits de l'Homme.

Un Comité d'experts étudiera également la contribution de l'UNESCO aux programmes internationaux d'échanges de personnes et l'application de ces programmes en Amérique latine.

La conférence prendra fin le 20 décembre prochain après avoir adopté un plan de travail des Commissions nationales de l'Amérique latine pour 1951.

Le Courrier
de l'UNESCO

Le « Courrier de l'Unesco » est une publication périodique internationale consacrée aux travaux de l'UNESCO et au progrès de l'éducation, de la science et de la culture dans le monde.

Le prix de l'abonnement est de 200 francs français, de 1 dollar ou 5 shillings. Écrivez directement au siège de l'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris, ou à notre dépositaire dans votre pays.

Argentine : Editorial Sudamericana S. A., Alsina 500, Buenos-Aires.
Australie : H. A. Goddard Ltd, 255 a, George St., Sydney.
Autriche : Wilhelm Frick Verlag, Graben 27, Wien I.
Barbades : S.P.C.K. Bookshop (Regional Office), Caribbean Area, Broad St., Bridgetown.
Belgique : Librairie encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, Bruxelles IV.
Brésil : Livraria Agir Editora, Rua Mexico 98-B, Caixa postal 3291, Rio-de-Janeiro.
Canada : The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto.
Chili : Libreria Lope de Vega, Moneda 924, Santiago du Chili.
Colombie : Monsieur Emilio Royo Martin, Carrera 9 a, 1791, Bogota.
Cuba : La Casa Belga, M. René de Smeid, O'Reilly, La Havane.
Danemark : Einar Munksgaard, 6, Nørregade, Copenhague.
Égypte : Librairie James Cattani, 118, rue Emad el Dine, Le Caire.
France : Maison du Livre Français, 4, rue Félibien, Paris (6^e) (vente en gros).
Grande-Bretagne : H.M. Stationery Office : Londres : York House, Kingsway - Manchester 2 : 39-41 King Street - Edimbourg 2 : 13 a Castle Street - Cardiff : 1 St Andrew's Crescent - Bristol 1 : Tower Lane - Belfast : 80, Chichester Street.
Grèce : Eleftheroudakis, Librairie internationale, Athènes.
Hongrie : IBUSZ, Akadémia-u. 10, Budapest V.
Inde : Oxford Book and Stationery Co, Scindia House, La Nouvelle-Delhi.
Israël : Leo Blumstein, Book Shop, 35, Allenby Road, Tel-Aviv.
Italie : Messaggerie Italiane, Via Lomazzo, 52, Milano.
Liban et Syrie : Librairie Universelle, Av. des Français, Beyrouth, Liban.
Mexique : Libreria Universitaria, Justo Sierra, 16, Mexico DF.
Norvège : A/S Bokhjornet, Stortingsplass, 7, Oslo.
Pakistan : Thomas et Thomas, Fort Mansions, Frere Road, Karachi III.
Pays-Bas : N. V. Martinus Nijhoff, 9, Lange Voorhout, La Haye.
Pérou : Libreria Internacional del Peru, S.A., Giron de la Unión, Lima.
Philippines : Philippine Education Co, Inc., Corner Tanduay and Vergara Streets, Quiapo, Manille.
Portugal : Uniao Portuguesa de Imprensa, 198, rue de S. Bento, 3^o Esq., Lisboa.
Suède : A.B. C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan, 2, Stockholm.
Suisse : Europa Verlag, 5, Rämistrasse, Zurich.
Tchécoslovaquie : Orbis, Narodni 37, Praha XII.
Turquie : Librairie Hachette, 469, avenue de l'Indépendance, Beyoglu, Istanbul.
Union Sud-Africaine : Van Schaik's Bookstore, Pty Ltd, P.O. Box 724, Pretoria.
Uruguay : Centro de Cooperación Científica, Avenida Agraciada 1875, Montevideo.
U.S.A. : Columbia University Press, 2960, Broadway, New-York, 27 N.Y.

ABONNEZ-VOUS AU "COURRIER"
Prix de l'abonnement pour 1 an : 200 fr. français

LA JOURNÉE DES NATIONS UNIES, 24 OCTOBRE 1950

“ La Paix exige notre adhésion aux grands postulats des Nations Unies : la solidarité devant l'agression et l'entraide pour une prospérité commune ”



Jaime TORRES BODET
Directeur général
de l'UNESCO

VOLA cinq ans, dans un monde convulsé par la guerre, l'Organisation des Nations Unies était constituée. Sur elle convergeaient les espoirs des peuples qu'avait endeuillés le sang répandu de plus de vingt millions d'hommes. Elle entendait

substituer, à une tradition qui n'excluait ni la ruse ni la violence, un système de solidarité et d'entraide, respectueux à la fois des situations acquises et des exigences sociales appelées à les transformer.

Depuis lors, la paix dans le droit et la liberté est devenue l'enjeu et la victime de propagandes adverses. Ces mots, qui ont symbolisé les buts de tant de vies sacrifiées, se prêtent aujourd'hui à de graves équivoques. Une déception immense s'est abattue sur le monde, engendrant le doute, la peur, le désespoir.

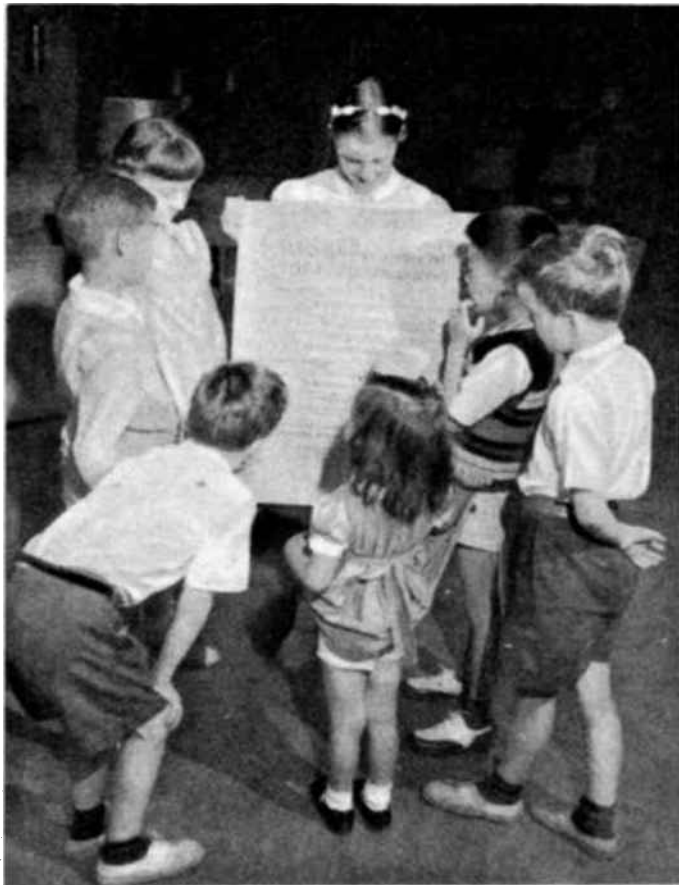
Nous ne pouvons permettre que la croyance en la fatalité des guerres paralyse l'action orientée vers la paix. L'éducation, la science, la culture, toutes les forces et toutes les œuvres de l'esprit nous commandent de lutter contre cette démission de l'esprit. Au mythe né de notre anxiété, opposons la vérité d'une solution qui satisfasse à la raison humaine et justifie l'espoir en un avenir moins incertain. Le principe de cette solution a été posé. Dans un univers tenté de renier tout ce qui est humain, les Nations Unies offrent aux hommes la possibilité d'assurer cette paix dans le droit et la liberté, qui est seule conforme à leur dignité. Cette solution — toujours en butte aux obstacles qui s'opposent à une organisation universelle du monde — exige l'adhésion aux deux grands postulats des Nations Unies : la solidarité devant l'agression et l'entraide pour une prospérité commune.

Si l'on veut aboutir à une sécurité totale, ces deux postulats s'avèrent inséparables. La dépendance réciproque des peuples, à tous les plans de leur activité, lie le sort de tous les pays. Cette situation frayerait cependant la voie à l'abus des plus forts, si aucun régime légal ne faisait prévaloir sur tous l'action morale de l'humanité. La solidarité doit donc se traduire par un ordre de droit international et par des garanties de sécurité effectives.

S É C U R I T É

MAIS une solidarité purement défensive des droits acquis risquerait de perpétuer une conjoncture historique où subsistent des faibles et des malheureux qui se considèrent, non sans raison, comme lésés dans leur légitime aspiration au progrès. Une telle solidarité, fondée sur le seul maintien d'une situation donnée, ne pourrait résister à l'inévitable évolution de l'histoire. Vouloir seulement proroger un état de fait, qui est par définition soumis au changement, elle serait condamnée à une rupture violente si elle n'était complétée par un autre principe, celui que j'ai nommé l'entraide internationale.

Il ne s'agit pas d'abolir des droits, il faut au contraire étendre la jouissance de droits à la plus large fraction de l'humanité. C'est l'entraide internationale qui permettra aux faibles de participer dans une mesure équitable à l'organisation économique, politique et morale de la paix. Dans le système des Nations Unies, si des organes politiques, tels que le Conseil de Sécurité, veillent au maintien de la paix, le Conseil économique et social, avec les Institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'Organisation internationale du Travail et l'UNESCO, s'emploient à rendre la paix plus bienfaisante pour tous. L'ensemble de ces organismes se propose le même objectif : offrir à chacun le moyen de se développer librement sous un régime de droit et d'équité où tous les hommes aient accès et place.



« NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES... » — Des « citoyens du monde » de demain lisent avec attention le préambule de la Charte des Nations Unies. Le travail de l'O. N. U. et de ses Institutions spécialisées se poursuit sans relâche à travers le monde entier. Cette œuvre constructive, même si elle n'est pas toujours signalée en première page des journaux, n'en est pas moins essentielle à l'avenir du monde.

Les deux principes complémentaires de la sécurité collective et de l'entraide internationale pour le progrès ne sont pas des thèmes de discours académiques. Ils ont été appliqués, cette année même, dans deux circonstances particulièrement mémorables.

L'attaque armée contre la République de Corée a mis à l'épreuve le principe de la sécurité collective. Jamais les Nations Unies, avec les Institutions spécialisées, n'ont réagi de façon aussi concertée. Chacune de ces organisations s'est mise en mesure de répondre à l'appel de la victime pour concourir au rétablissement de la paix et, dans la limite de sa compétence, pour faire en sorte que cette paix, une fois rétablie, ne soit pas vide de contenu humain. Il se peut que le public n'ait retenu que les nouvelles des combats qui se déroulent en Corée du Sud. Néanmoins, ce qui confère au sacrifice des soldats des Nations Unies son sens essentiel, c'est l'espoir que, dans la paix future, la santé, le travail, la culture, l'éducation, seront, non pas des considérations mineures, mais des préoccupations primordiales et que, dès maintenant, les Institutions spécialisées se préparent sérieusement à améliorer les conditions existantes, lorsque aura sonné l'heure de la reconstruction.

A peu près dans le même temps que le Conseil de Sécurité prenait les décisions relatives à la Corée, le principe de l'entraide recevait une éclatante illustration. La Conférence de l'Assistance technique des Nations Unies, qui groupe cinquante-quatre pays, approuvait l'affectation de plus de 20 millions de dollars au développement économique des pays défavorisés. Il s'agit ici, non plus de rétablir la paix en vertu de la sécurité collective, mais d'élever le niveau de vie des peuples, en les aidant à développer leurs ressources humaines et matérielles.

Ce qui fait l'unité d'entreprises aussi différentes, c'est évidemment une con-

ception de la vie organisée autour d'une certaine notion de l'homme. Nous sommes persuadés que l'homme ne trouvera la voie de son accomplissement que dans une cité libre, soumise aux règles de la justice, éprise de progrès social, c'est-à-dire incitée à se dépasser. Tel est l'ordre que les Nations Unies s'efforcent d'établir dans un univers de passions et de convoitises. Tel est l'ordre que l'UNESCO voudrait, par l'éducation, la science et la culture, voir s'instaurer dans la conscience des peuples et dans la réalité sociale.

E N T R A I D E

LA plupart des critiques contre le système des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées proviennent, au fond, d'une attitude défaitiste, en face des lourdes responsabilités qu'impose aux hommes du XX^e siècle le devoir de lutter pour un monde uni. L'indifférence devant l'agression est inconcevable, mais il n'est pas plus admissible de croire que, pour éviter ou briser l'agression, il suffit de s'y opposer par les armes. Les difficultés auxquelles les Nations Unies doivent inévitablement se heurter ne peuvent qu'exciter l'ardeur de tous les hommes de bonne foi. Pour surmonter ces difficultés, ils ne devront pas, certes, ménager leurs forces. Ce qu'il faut cependant rappeler aux peuples en des jours tels que celui-ci, ce n'est pas seulement le fait qu'il est nécessaire de consolider et d'accréditer la sécurité collective, c'est aussi le principe sur lequel elle se fonde et dont elle représente l'inéluctable conséquence. Un tel principe est précisément celui qui a donné naissance aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées.

Formulons le vœu que, dans l'avenir pacifique auquel l'UNESCO est consacrée, l'équilibre de ces deux formes de solidarité humaine soit maintenu...

(MESSAGE DU 24 OCTOBRE)

“ Notre force nous vient de tous les peuples de la terre, unis dans la haine de la guerre et dans l'espoir de voir s'améliorer les conditions d'existence pour tous... ”

Trygve LIE
Secrétaire
général
des
Nations
Unies



Nous voilà au cinquième anniversaire de la Charte des Nations Unies qui a posé les principes d'un ordre mondial nouveau. Les derniers douze mois ont été hérissés de dangers et de difficultés pour toutes les nations et pour tous les peuples ; d'autres dangers et d'autres difficultés nous guettent tous. En dépit de cela, l'Organisation des Nations Unies subsiste ; les forces de l'Organisation se sont ralliées autour de son drapeau pour faire reculer l'agression armée ; la cinquième session de l'Assemblée générale a commencé par une démonstration sans précédent de sa volonté de travailler de façon efficace pour la paix.

C'est cette volonté d'agir en faveur de la paix, par tous les moyens disponibles, volonté doublée d'une patience inlassable, qui est nécessaire en effet au succès de notre tâche. Je n'avais, pour ma part, jamais imaginé que ce serait une tâche facile. Il y a un an, le jour anniversaire des Nations Unies, je disais que la route des Nations Unies était un chemin long et parfois décourageant à prendre pour aboutir à la création d'un monde pacifique, mais que c'était le seul : car il n'y a pas de raccourci.

Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de l'humanité, l'avenir de toutes les cultures, de toutes les civilisations et de toutes les diverses manières de vivre que l'homme a adoptées pour faire face à ses besoins et aux circonstances. Si nous réussissons, des perspectives illimitées s'ouvriront devant nous quant aux possibilités de progrès vers le bien ; si nous échouons, il n'y aura pas d'avenir qui vaille pour chacun d'entre nous la peine d'être vécu. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

Immédiatement après le problème de la paix vient celui, connexe, de l'amélioration des niveaux de vie pour des millions d'hommes qui vivent encore une existence de misère. Ce problème, lui aussi, doit être résolu, si nous devons vivre ensemble en amitié et avec une conscience nette. Au cours de cette dernière année, les Nations Unies ont marqué un point de départ vers la solution de ce problème également, par l'adoption d'un projet d'assistance technique élargi ; ce n'est qu'un premier pas, certes, mais un pas qui a été fait dans la bonne direction.

Je dis : « nous » ne devons pas échouer dans le travail patient en faveur de la paix, dans la lutte patiente pour des niveaux de vie plus élevés. Par « nous » j'ai en vue non seulement les gouvernements des Etats membres des Nations Unies ou le personnel du Secrétariat, encore que, bien entendu, à eux aussi incombe ce devoir. Par « nous » je veux dire nous tous, tous les hommes de bonne volonté. Les Nations Unies sont « nos » Nations Unies ; leur force vient, en dernière analyse, de tous les peuples de la terre qui sont unis dans leur haine de la guerre et dans leur espoir de voir s'améliorer les conditions d'existence pour tous, partout dans le monde.

Les Nations Unies créent un “ OFFICE DE RELÈVEMENT DE LA CORÉE ”

Le Conseil économique et social des Nations Unies a approuvé, le 16 octobre, une proposition australienne demandant la constitution d'une sous-commission provisoire de sept nations pour mettre au point le programme de secours et de relèvement destiné à la Corée.

Cette sous-commission qui a tenu sa première réunion le 15 octobre était composée des représentants de l'Australie, de la Belgique, du Chili, du Danemark, de l'Inde, du Pakistan et des Etats-Unis.

D'autre part, le Gouvernement des Etats-Unis a proposé aux Nations Unies la nomination d'un « Directeur général » civil, qui

serait chargé de diriger la reconstruction économique de la Corée. Aux termes de cette proposition, le « Directeur général » dirigerait un nouvel organisme désigné sous le nom d'Office de Relèvement pour la Corée (Korean Rehabilitation Agency), indépendant des autres commissions de l'O. N. U. et investi de pouvoirs de contrôle absolus sur la reconstruction économique du pays.

Le Directeur général serait chargé de déterminer les produits et les services nécessaires pour le programme de secours, de procurer les facilités maritimes nécessaires pour le transport des produits et de conseiller les autorités coréennes pour la distribution des secours.

Au début du XX^e siècle, un souverain de Guinée inventa en 11 ans l'«Alphabétisation» de A à Z

CADMUS ÉTAIT ROI NÈGRE AU CAMEROUN

LA richesse et la complexité de notre civilisation comptent parmi les arguments les plus fréquemment utilisés pour démontrer la supériorité intrinsèque de l'homme blanc dans le domaine de l'intelligence et du caractère. « Les Nègres ou les Indiens ont-ils produit un Platon, un Shakespeare, un Descartes, un Newton ? » est la question classique que l'on propose, comme fin de non recevoir, à toutes les démonstrations scientifiques tendant à prouver l'insignifiance des différences innées qui séparent les membres de l'espèce humaine.

Mettre la barbarie africaine ou amazonienne en regard de notre civilisation pour déduire de ce contraste que les Nègres ou les Indiens sont congénitalement inférieurs aux Blancs est un procédé dialectique sans grande valeur. Les découvertes fondamentales sur lesquelles toute notre civilisation repose — le feu, le tissage, la poterie, l'agriculture, l'élevage — ont été faites par des hommes dont nous ignorons la couleur, mais qui, certainement,

par
Alfred METRAUX

et avec ses représentants auprès des autorités allemandes, sans que celles-ci pussent être au courant de la correspondance. Il décida alors d'inventer une écriture que ni les Musulmans ni les Européens ne seraient en état de comprendre. Dans ce but, il réunit ses notables et leur exposa son projet, leur demandant de l'aider à trouver des signes pour chacun des mots de la langue locale.

Le système d'écriture mis au point par le roi avec la collaboration de ses conseillers était purement idéographique et symbolique, chaque signe représentant soit le dessin d'un objet concret, soit « la figure matérielle éveillée dans l'esprit par une idée abstraite ». Chaque signe correspondait donc à un mot, sans

que temps, le système d'écriture du roi Njoya resta mi-idéographique, mi-phonétique, tout en évoluant cependant vers un syllabisme de plus en plus parfait. Cinq ans plus tard, par une nouvelle réforme, influencée cette fois par des observations faites dans une école missionnaire, le roi chercha à donner à son système un caractère alphabétique. Des 350 signes que son système comportait, il décida de n'en conserver que 80, y compris ceux servant à représenter les dix premiers nombres. Il stipula que « chacun des signes de cet alphabet représenterait purement et simplement un son, les signes de numération conservant en outre la valeur des chiffres. »

Le bon savoir d'un roi nègre

LE phonéticien royal ne réussit pas à se dégager entièrement du syllabisme, de sorte que la valeur phonétique des 80 signes ne fut pas toujours déterminée de façon très nette



Bien qu'ils aient à résoudre des problèmes différents, les rois noirs, tels ce souverain d'Afrique Occidentale, sont appelés à gouverner et à juger tout comme les hommes d'Etat des pays « évolués ». Faute de biographes, la vie de ces hommes, souvent remarquables, reste généralement inconnue du reste du monde. C'est un roi des Bamouns, Njoya, qui inventa un alphabet dont il transforma et simplifia les signes, idéographiques à l'origine, jusqu'à en former un alphabet efficace. Alors que l'évolution de la plupart des alphabets modernes a demandé plusieurs siècles, il lui a fallu moins de onze ans pour transformer le sien.

Mots ou idées représentés par des signes originaux	Signification	1907	1911	1916	1918	Valeur phonétique
a			∫	∫	∫	a
ben	sorte de danse	☞	☞	☞	☞	b, bé
ncha	poisson	☞	☞	☞	☞	ch, tcha, cha
fom	roi	☞	☞	☞	☞	f, fo
ngou	pays	☞	☞	☞	☞	g, gou
li	adulte	☞	☞	☞	☞	l, li
rou	frère	☞	☞	☞	☞	r, rou
intou	six	☞	☞	☞	☞	t, tou (6)

étaient à un stade beaucoup plus arriéré que les peuples d'Afrique ou d'Amérique. On pourrait même dire, sans vouloir faire de paradoxe, qu'il a fallu plus de génie à un « sauvage » isolé et pourvu d'un bagage culturel très faible, pour découvrir le feu, l'arc ou le boomerang qu'il n'en a été nécessaire aux inventeurs de notre temps pour dissocier l'atome et mettre au point les machines qui font notre orgueil.

Chaque découverte nouvelle est le produit de recherches multiples et simultanées qui souvent conduisent plusieurs personnes à un résultat identique, pratiquement au même instant. Cette collaboration des laboratoires et des chercheurs est si étroite que l'on peut dire que la découverte individuelle devient de plus en plus rare et difficile. Les progrès de notre civilisation tiennent justement à ce vaste réseau d'influences mutuelles et à ce labeur collectif réalisé par équipes de savants. Combien plus lente et plus ardue est l'élaboration d'une technique nouvelle lorsqu'il faut la tirer, pour ainsi dire, du néant.

Quand dormit Homère

UN poète de l'antiquité a évoqué avec mélancolie les héros qui sont morts inconnus parce qu'ils n'ont pas eu d'Homère pour transmettre leur gloire aux générations futures. Combien de grands hommes sont nés chez les primitifs dont nous ne savons rien parce que, faute d'écriture, leur souvenir s'est à jamais perdu. Si l'on consulte les vieilles chroniques, les récits de missionnaires, les livres de voyage et les travaux des ethnographes modernes, on trouvera dans ces documents une surprenante galerie de génies ou d'hommes de talent parmi ces « races inférieures » dont l'homme blanc portait le fardeau d'un cœur allégre. Qu'il reste entendu que la mesure des capacités d'un homme est relative à son milieu culturel.

L'histoire du roi des Bamouns du Cameroun, Njoya, qui donna à son peuple un système d'écriture dont il avait découvert les principes par son propre effort, nous servira d'exemple pour rassurer ceux qui désespèrent de trouver chez les nègres des esprits créateurs.

Les détails du récit que nous allons faire ont été consignés par l'africaniste français Delafosse, dans un article d'une revue scientifique.

En 1899, lorsque les Allemands occupèrent son royaume, Njoya éprouva le besoin de correspondre avec ses chefs de villages

avoir égard au nombre des syllabes de ce mot. Quelques années plus tard, par un véritable trait de génie, Njoya conçut alors l'idée de ne plus représenter les mots par des dessins, mais d'utiliser ces mêmes dessins pour évoquer des groupes de sons, créant ainsi une écriture syllabique. Ces signes n'avaient donc plus qu'une valeur purement phonétique et conventionnelle, au lieu de suggérer des objets ou des idées.

En quelques années, Njoya avait passé de la pictographie au phonétisme, réalisant ainsi un progrès décisif que les Egyptiens n'avaient accompli que de façon fort imparfaite après des siècles de tâtonnements. Pendant quel-

conscient des imperfections de son écriture, il la simplifia à plusieurs reprises. En 1916, date à laquelle son écriture fut l'objet de l'étude que nous résumons, elle était en bonne voie de devenir purement alphabétique. Les signes s'éloignaient de plus en plus des idéogrammes primitifs pour devenir des lettres de moins en moins compliquées.

Une fois en possession d'une écriture, cet homme génial s'employa à la répandre et entreprit une véritable campagne d'alphabétisation. Il acheta des ardoises aux Blancs et forma lui-même des élèves, qui devinrent à leur tour des maîtres. Le roi échangeait avec eux des lettres, pour les tenir en haleine. Vers le mi-

lieu de 1907, il y avait déjà dans son royaume plus de 600 indigènes sachant lire et écrire. Njoya s'était constitué des bureaux, des archives, des registres de recettes et dépenses.

Non content d'inventer une écriture, Njoya eut l'ambition de créer une langue de toute pièce. Jaloux de ses voisins qui possédaient une « langue royale », il voulut avoir une langue « qui ne serait comprise que de lui et de ses conseillers, et dans laquelle il pourrait s'entretenir avec ceux-ci des affaires de son royaume sans craindre les oreilles indiscrettes. » Pour cela, il se fit dicter par un missionnaire des mots allemands, anglais et français, dont il fit le fond de sa langue royale, en attribuant à chacun de ces mots un sens connu de lui seul et de ceux qu'il lui plut d'initier.

« Se substituant au temps et à l'usage »

ON cherchera, sans doute, à amoindrir le génie de Njoya, en faisant remarquer que l'idée d'une écriture lui était venue des Arabes ou des Blancs. Ceci ne diminue en rien la portée de sa découverte. S'il savait que les Blancs communiquaient par signes écrits, il ignorait le système et il le découvrit par le seul effort de son intelligence. Ensuite, « se substituant lui-même au temps et à l'usage », il arriva en quelques années « au résultat que les écritures jus-

qu'ici ont mis des siècles et des millénaires à atteindre. »

Vers le milieu du XIX^e siècle, un autre Nègre, Momoru Doaïu Bukere, de la tribu des Vai du Libéria, fut l'inventeur d'un système d'écriture qui jouit d'une certaine célébrité. Se servant d'une écriture pictographique en usage dans cette tribu, il donna aux signes une valeur phonétique. Aujourd'hui, des milliers d'indigènes utilisent le système qui fut conçu par ce « noble et modeste inventeur ».

Nous avons choisi le cas du roi Njoya parce que nous possédons à son sujet des documents qui nous permettent de suivre le cheminement de sa pensée. D'autres exemples de talents ou même de génies parmi les peuples primitifs auraient pu être cités. Que dire de l'Indien Maya qui, indépendamment de toute influence étrangère, découvrit, il y a deux ou trois mille ans, la notion du zéro et eut l'idée de donner une valeur positionnelle aux nombres ?

L'état dit « sauvage » ou « barbare » ne résulte pas d'incapacités congénitales. Il représente une forme transitoire de culture parmi d'autres formes transitoires. Aucune civilisation primitive ou avancée n'a réalisé toutes les possibilités de l'homme. Une chose semble certaine, c'est que, comme il est dit dans la Déclaration sur les races, « le niveau des aptitudes mentales est à peu près le même dans tous les groupes ethniques ».

LA RESPONSABILITÉ DES SCIENCES SOCIALES DANS LE MONDE MODERNE

LE prodigieux développement des sciences sociales au cours des cinquante dernières années est aussi riche en promesses d'avenir que l'a été celui des sciences naturelles au début du siècle dernier. Il manifeste l'avènement d'un âge nouveau et répond à un besoin profond de notre époque, même si celui-ci n'est pas toujours clairement senti.

Les hommes, de plus en plus épouvantés par la sanglante et douloureuse transition d'un type de civilisation à un autre, se demandent si les rapports complexes entre sociétés et entre membres de ces mêmes sociétés ne se conforment pas à des lois ou à des processus que la science peut définir et, par conséquent, contrôler.

Le rôle que les sciences sociales sont appelées à jouer au sein de l'UNESCO a été conçu de façon à répondre aux fins spécifiques que notre Organisation se propose. Les activités qui leur sont réservées doivent tendre avant tout à servir la cause de la paix dans le cadre international. Satisfaire à ces deux conditions n'est pas toujours chose facile, mais c'est cependant la tâche que le Département des sciences sociales s'est assignée.

Pendant trois ans, les efforts de l'UNESCO, dans le domaine des sciences sociales, se sont portés sur l'étude des états de tension qui contiennent en puissance des menaces pour la paix. Grâce à des moyens d'action dont peu d'organisations privées disposent, l'UNESCO a entrepris l'étude des origines des mouvements fascistes, des nationalismes agressifs, du

principe de l'autorité dans les sociétés démocratiques et fascistes, des rapports entre l'information et les attitudes internationales et du rôle des minorités dans les relations entre peuples.

★ ★

LE moment est donc venu de tirer les conclusions pratiques des recherches accomplies pendant trois ans, grâce à la collaboration d'organisations scientifiques et de spécialistes éminents. La somme des connaissances acquises assure une base solide et rationnelle aux recommandations que l'UNESCO voudrait mettre à la disposition des gouvernements et des organisations non gouvernementales soucieux du maintien de la paix.

Le projet de programme pour 1952, qui sera soumis au Conseil exécutif, représente un pas en avant. Il propose à l'UNESCO la recherche des méthodes et des techniques scientifiques les mieux appropriées pour surmonter certaines tensions par des moyens rapides et efficaces. C'est ainsi que des centaines d'agences gouvernementales ou privées s'emploient, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, à réduire les préjugés raciaux et à combattre les mesures discriminatoires qui en découlent. Sociologues et psychologues, de leur côté, proposent des procédés nouveaux pour orienter vers des fins constructives les énergies qui se consomment dans des luttes stériles. Groupes et indi-

vidus poursuivent leurs efforts dans des sens différents, sans trop se soucier de l'expérience du voisin. Faire connaître ces méthodes, en évaluer l'efficacité et encourager la mise en pratique de celles qui seront apparues comme étant les meilleures est une tâche à l'échelle de l'UNESCO. La question de l'assimilation culturelle des émigrants assumerait une portée plus pratique si elle était abordée dans le même esprit. Les mesures prises jusqu'à ce jour n'ont pas toujours abouti à des résultats heureux. C'est aux sciences sociales d'expliquer la cause de ces succès ou de ces échecs.

Les tensions sociales sont alimentées par des notions fausses, nées de croyances irrationnelles ou d'interprétations scientifiques dénuées. L'autorité que son caractère international confère à l'UNESCO lui donne la possibilité d'entreprendre une campagne pour mettre à la portée des masses les résultats auxquels les hommes de science sont parvenus en étudiant les problèmes raciaux et l'effet des mesures discriminatoires contre les minorités.

L'UNESCO a pris une part directe à la rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elle encourt, de ce fait, la responsabilité morale d'aider à la diffusion et au respect de ces droits qu'elle a contribué à formuler. En combattant le racisme et toutes les discriminations sociales, par des enquêtes, des publications ou des recommandations, l'UNESCO se conforme à l'esprit et à la lettre de son Acte constitutif.

L'UNESCO s'apprête à fournir un effort très important dans la réalisation du vaste programme d'Assistance technique que les Nations Unies ont mis sur pied pour aider les pays économiquement peu développés à bénéficier des avantages de la science et de l'industrie. C'est aux sciences sociales que revient la responsabilité de leur compte du facteur humain dans la période de transition d'un type d'économie à un autre. Ce développement matériel, qui se fera selon un plan rationnel, doit s'harmoniser avec les changements culturels et sociaux qui en seront la conséquence inévitable. L'UNESCO remplira un rôle utile et bienfaisant si, par des enquêtes et des recommandations, elle empêche une dislocation trop brutale des cultures, avec tout ce que celle-ci entraînerait de souffrances et de gaspillage d'énergies et de bonnes volontés.

On peut prévoir que, dans quelques années, de nouveaux Etats s'ajouteront à la famille déjà nombreuse de ceux qui viennent de naître. Ils devront, comme leurs prédécesseurs, élaborer, dans un délai très bref, tout un système complexe d'institutions sans lesquelles leur sera difficile de survivre dans le monde moderne. L'adoption d'usages et d'organismes entièrement nouveaux provoquera des déchirements intérieurs et des tensions violentes. L'expérience que l'UNESCO a acquise dans ce domaine pourra peut-être être mise à profit par ceux de ces Etats qui accepteront le concours qui leur sera offert.

" POUR LES DÉSHÉRITÉS DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE "...

CE sont les économistes qui, les premiers, ont employé l'expression « régions insuffisamment développées ». Pourtant, une définition qui s'appuierait uniquement sur des évaluations monétaires, exprimées en dollars, livres, pesos, roupies ou gourdes, serait, évidemment, tout à fait insuffisante. Pour être complète, cette définition devrait tenir compte des famines, des épidémies, du labeur incessant et ingrat de nombreuses populations, de la situation douloureuse de centaines de millions d'êtres que l'ignorance empêche d'échapper à leur misère. Les seules statistiques ne suffisent pas à évoquer ces aspects tragiques de la réalité dont toute définition satisfaisante devrait s'inspirer. Cependant, pour des raisons de commodité, nous n'utiliserons ici que des statistiques :

EN 1939, une enquête fut menée dans cinquante-trois pays. Ces pays, témoins de 5 continents, furent divisés en trois groupes : le premier se composait de 15 Etats, dont le revenu annuel dépassait 200 dollars par habitant; le second, de dix pays où il était de 100 à 200 dollars par habitant; et le troisième, de vingt-huit pays où ce revenu se chiffrait à moins de 100 dollars par habitant. Le premier groupe représentait un cinquième de la population mondiale; le second, un sixième; le troisième groupait les habitants des « régions insuffisamment développées », soit environ les deux tiers de l'humanité.

Depuis l'achèvement de cette enquête, la 2^e Guerre Mondiale a encore élargi le fossé qui sépare les plus riches des plus pauvres. Voici quelques comparaisons qui serviront à illustrer des inégalités dans d'autres domaines :

1. La durée probable de la vie dans les pays du premier groupe était de soixante-trois ans. Selon les statistiques disponibles, la moyenne, dans les « régions insuffisamment développées », s'établissait à quarante ans; parfois, elle tombait à vingt-sept ans.

2. Dans les pays du premier groupe, 64 habitants sur 100.000 mouraient tous les ans de tuberculose. Dans le troisième groupe, cette mortalité atteignait 333 habitants sur 100.000.

3. Moins de 5 % de la population était analphabète dans les pays du premier groupe, contre 78 % dans les « pays insuffisamment développés »; 80 % des individus sachant lire et écrire résidaient dans des pays qui ne comptent que 40 % de la population mondiale.

4. On a calculé que, pour se maintenir en vie, un être humain a besoin d'un régime alimentaire riche d'au moins 1.800 calories par jour. Chaque habitant des pays du premier groupe disposait d'une quantité de nourriture correspondant à 3.000 calories par jour; les habitants du troisième groupe devaient se contenter de 2.150; c'est une bien petite marge en cas de mauvaises récoltes.

★

LA pénurie de médecins et d'éducateurs se faisait le plus sentir dans les régions où leur présence était indispensable. Les pays du premier groupe, où la santé de la population était relativement bonne, comptaient un médecin par mille habitants, contre un pour six mille dans

le troisième groupe. De même, les pays où moins de 5 % de la population était analphabète, disposaient de près de 4 instituteurs pour 1.000 habitants. Là où les analphabètes représentaient 90 % de la population, il n'y avait que 2 instituteurs par mille habitants.

Situation analogue dans le domaine de la production alimentaire : les populations les moins nourries étaient aussi celles qui, en partie faute de connaissances techniques, obtenaient dans leurs cultures les moins bons résultats. Dans le premier groupe de pays, la production du blé s'élevait, au cours de la période 1935-1939, à 70 boisseaux à l'hectare; dans le troisième groupe, ce chiffre tombait jusqu'à 18 boisseaux. Convenablement cultivé, un hectare de rizière donnait, dans certains pays, cent vingt boisseaux de riz; ce chiffre tombait à 48 boisseaux dans des pays où le riz est l'aliment de base.

L'énergie mécanique, qui permet à l'homme d'accroître considérablement le rendement de son travail, n'était largement disponible que dans quelques pays. Ainsi, la population des pays du premier groupe



DES ENFANTS ATTENDENT, ESPÈRENT... pitoyables symboles de millions d'êtres humains qui, dans la misère et la souffrance, ne se lassent pas d'attendre et d'espérer un avenir meilleur. La plupart d'entre eux — près des deux tiers de l'humanité... — vivent dans ces régions que l'on qualifie d'insuffisamment développées.

disposait de 26,6 CV-heure par jour et par habitant; contre 1,2 dans les pays du troisième groupe.

Tous ces faits, tous ces chiffres : potentiel énergétique, nombre de maîtres par millier d'habitants, production moyenne à l'hectare, durée probable de l'existence contribuent à définir la notion de « pays insuffisamment déve-

loppé ». Mais les réalités humaines sont plus éloquentes encore. Une formule comme « durée probable de l'existence » a une résonance tragique pour une nation qui, tout en s'efforçant d'élever son niveau de vie, constate que la maladie décime sa population. « Le pourcentage des maîtres » pose un problème des plus urgents à une nation jeune

Aujourd'hui, leur regard se tourne vers les Nations Unies et leurs Institutions spécialisées. LE PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'O.N.U. — cette offensive internationalisée contre la misère et la famine, la maladie et l'ignorance — leur apporte la nouvelle promesse d'une vie enfin accordée à la dignité de l'homme.

qui travaille à édifier son avenir. Du nombre de « CV-heure » dépend la possibilité de consacrer des capitaux au développement du pays.

La situation décrite ci-dessus ne s'est guère modifiée au cours des dernières années. Mais il existe un fait nouveau, encourageant : il est aujourd'hui reconnu qu'un tel problème exige une solution mondiale.

...L'ASSISTANCE TECHNIQUE

LORSQU'UN membre de la famille est malade, on appelle le médecin. Lorsqu'un enfant atteint l'âge scolaire, on le conduit à l'école.

Toutefois, ces mots ne correspondent à la réalité que si l'individu ou la communauté en cause ont assez d'argent pour payer le médecin ou le maître. Pour l'ensemble d'un pays, les sommes nécessaires peuvent se chiffrer à des milliards de francs, et le personnel qualifié se trouve parfois à des milliers de kilomètres. Un pays riche peut se procurer à la fois des fournitures et le personnel dont il a besoin, sinon sur place, du moins à l'étranger. Mais un pays pauvre, où trouvera-t-il un technicien spécialisé dans l'emploi des insecticides, ou un agronome assez qualifié pour diriger un laboratoire de pédologie ? Et comment le rémunérer ?

Depuis bien des années déjà, des plans divers, régionaux ou bilatéraux, sont appliqués avec succès, grâce aux bons offices d'organismes publics ou privés.

EN décembre 1948, par un vote de l'Assemblée générale des Nations Unies, 288.000 dollars furent affectés au financement d'un programme d'assistance technique. Ce programme prévoyait principalement des conseils d'experts et l'octroi de bourses d'études. En mars de la même année, le Conseil économique et social des Nations Unies chargeait le Secrétaire général d'élaborer un programme mondial d'assistance technique.

L'étape suivante dans l'évolution qui devait placer l'assistance technique parmi les principaux objectifs de l'O.N.U., fut marquée par la présentation au Conseil d'un rapport des représentants des Institutions spécialisées. Ce rapport donnait un aperçu d'ensemble d'un plan international d'assistance technique dans les domaines suivants : agriculture, transports, industrie, questions ouvrières, éducation, finances, santé et assistance sociale. Le Conseil formula une série de conditions d'exécution pour la réalisation de ce programme, où figuraient notamment les points suivants :

1. L'assistance en vue du développement économique sera fournie dans le cadre d'une action collective, et toujours à la demande du pays intéressé ;

2. Cette assistance visera à accroître la productivité dans des domaines où elle pourra profiter à l'ensemble de la communauté ;

3. Le gouvernement bénéficiaire assumera une partie des frais (jusqu'à 50 % en pratique) ;

4. L'assistance fournie ne doit pas constituer un prétexte d'ingérence politique ou économique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays intéressé.

Un concours de générosité

Le Conseil a également pris les mesures administratives nécessaires à l'exécution de ce programme, mesures propres à

éviter les doubles emplois et le gaspillage d'efforts. Il a décidé que les Nations Unies seraient chargées des requêtes qui ne seraient pas directement du ressort des Institutions spécialisées, celles qui portent, par exemple, sur le développement industriel ou les transports. Il a proposé également la création d'un Conseil de l'assistance technique, composé de représentants des Institutions des Nations Unies et chargé de coordonner les activités du programme.

Soumises à la quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les propositions du Conseil furent adoptées à l'unanimité le 16 novembre 1949.

Il fallut ensuite se préoccuper de financer ces activités. L'Assemblée s'adressa aux Etats membres de l'O.N.U. ; ceux-ci accorderont généreusement leurs contributions. Les cinquante nations représentées à la Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique, réunie en juin 1950, à Lake Success, ne se contentèrent pas de souscrire les 20 millions de dollars demandés ; elles dépassèrent même ce chiffre de 12.500 dollars.

L'atmosphère de la Conférence fut celle d'un véritable « concours de générosité ». Les Etats-Unis, pour leur part, s'engagèrent à verser 10 millions de dollars, si le total des autres contributions atteignait 7 millions de dollars. Le délégué américain offrit ensuite de porter les sommes souscrites par son pays à 12.500.000 dollars, à la condition que ce chiffre ne représente pas plus de 60 % des fonds versés.

Les autres nations ne se montrèrent pas moins généreuses :

« Mon Gouvernement », a déclaré le délégué du Venezuela, « est disposé à souscrire 44.000 dollars, soit 4.000 dollars de plus qu'il ne l'avait promis. »

Le délégué du Royaume-Uni s'est exprimé en ces termes : « Nous attachons une grande importance à ce que ce chiffre (20 millions de dollars) soit atteint. Nous nous proposons donc de porter la contribution du Royaume-Uni à 760.000 dollars, soit un supplément de 28.000 dollars. »

Le délégué des Pays-Bas : « Il y a deux jours, notre délégation s'est engagée à verser 1.500.000 guilders hollandais. Or, convertie en monnaie américaine, cette somme équivaut à 396.000 dollars. Nous nous proposons donc d'ajouter 4.000 dollars pour faire un chiffre rond de 400.000 dollars, et pour contribuer à atteindre les 20 millions. »

Le délégué du Libéria : « Je suis autorisé par mon Gouvernement à promettre la somme de 8.000 dollars. »

Le délégué de Ceylan : « Nous sommes au regret de ne pouvoir faire une contribution monétaire importante ; mon Gouvernement m'a chargé cependant de dire qu'il versera, en devises cingalaises, une somme équivalente à 15.000 dollars. »

" Notre devise... "

LES fonds affluèrent en devises de toutes natures : schillings, afghanis, pesos, sucres, cruzeiros, dollars, lempiras, dinars, florins, livres, francs, sols, roupies, etc., dont le total se chiffrait à 20.012.500 dollars. Bon nombre des pays donateurs étaient de ceux qui avaient le plus grand besoin d'aide.

Les cinquante pays ayant promis des fonds sont les suivants : l'Afghanistan, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Birmanie, le Canada, Ceylan, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée, la Costa Rica, Cuba, le Danemark, l'Equateur, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la Grèce, Haïti, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, Israël, l'Italie, le Liban, le Libéria, le Luxembourg, le Mexique, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la Perse, les Philippines, le Royaume-Uni, le Salvador, la Suède, la Suisse, la Syrie, la Turquie, l'Uruguay, le Venezuela, le Yémen et la Yougoslavie.

Cette somme a été répartie comme suit entre l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées :

Nations Unies	23 %
Organisation pour l'Agriculture	29 %
Organisation Mondiale de la Santé	22 %
UNESCO	14 %
Organisation internationale du Travail	11 %
Organisation internationale de l'Aviation civile	1 %

L'UNESCO dispose donc de 2.300.000 dollars pour financer les activités qu'elle entreprendra dans le cadre du programme d'assistance technique en vue du développement économique, jusqu'en décembre 1951.

En juillet 1950, le Bureau de l'Assistance technique signalait que 57 pays lui avaient adressé des requêtes ; certaines de ces demandes s'inscrivaient dans le cadre des activités de l'O.N.U. et de ses Institutions spécialisées, d'autres, dans celui du programme d'assistance technique.



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL des Nations Unies adoptait le 4 mars 1949, une résolution qui chargeait le Secrétaire général d'élaborer, en consultation avec les directeurs des institutions spécialisées, un programme mondial d'assistance technique. C'est ainsi qu'a pris naissance ce que M. Trygve Lie a appelé l'une

des plus nobles entreprises humaines. Elle a pour but, a dit le Secrétaire général de l'O.N.U., « d'établir une paix durable, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ».



"La façon de donner"...

DANS UN PETIT VILLAGE MEXICAIN, un paysan « instruit » explique à ses concitoyens ce qu'ils doivent faire pour amender leurs terres. Cette photo est tirée d'un film, produit, sous les auspices du Conseil du Cinéma des Nations Unies, pour faire connaître l'effort entrepris par l'UNESCO dans le monde entier pour combattre l'analphabétisme. L'action se déroule dans un village mexicain ; elle vise à illustrer la valeur « éminemment pratique » de l'instruction. Car, savoir lire et écrire n'est pas une fin en soi ; l'UNESCO y voit la condition « sine qua non » de tout développement économique et culturel.

LA LIBYE, AUJOURD'HUI SOUS LA TUTELLE DES NATIONS UNIES, DOIT ACQUERIR SON INDÉPENDANCE EN 1952, ET, D'ICI LA FIN DE 1951, 250 LIBYENS, DONT CERTAINS SONT ENCORE ILLETTRÉS, AURONT APPRIS ASSEZ DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE ARABES POUR POUVOIR OCCUPER DES POSTES DANS LES ADMINISTRATIONS DE LEUR PAYS.

AU COURS DE LA MEME PERIODE, DES INGENIEURS SUD-AMERICAINS TRACERONT LES PLANS DE NOUVEAUX BARRAGES QUI, SUR LES PRINCIPAUX FLEUVES DE L'EQUATEUR, PERMETTRONT D'ALIMENTER LE PAYS EN ENERGIE ELECTRIQUE.

D'ICI 1952 EGALLEMENT, DES FERMIERS DANS L'ILE DE CEYLAN, AURONT APPRIS A LIRE ET, EN MEME TEMPS, A PRODUIRE DE MEILLEURES ET DE PLUS ABONDANTES RECOLTES : CES PAYSANS CINGALAIS SERONT A L'AVANT-GARDE DANS LA CAMPAGNE QUE MENE LEUR GOUVERNEMENT POUR REPRENDRE A LA JUNGLE TROIS QUARTS DE LA SUPERFICIE DE L'ILE.

CES trois exemples sont empruntés à un nouveau programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'action que les Nations Unies, leurs Institutions spécialisées, divers gouvernements et organisations régionales mènent en faveur de l'Assistance technique dans les pays insuffisamment développés.

Nos lecteurs trouveront en page 5 de ce numéro des précisions sur la portée de ce programme « d'Assistance technique pour le développement économique » et sur les besoins urgents des pays qui doivent en bénéficier.

Pour l'exécution du programme des Nations Unies et de leurs Institutions

L'UNESCO et le programme Technique des Nations Unies

« IL EST INDISPENSABLE QU'A L'APPORT DES TECHNIQUES SOIT ETROITEMENT LIÉ UN EFFORT PROPORTIONNÉ POUR AMENER LES POPULATIONS A SE SERVIR DES INSTRUMENTS DU

spécialisées, plus de cinquante pays vont verser des contributions dont le total s'élève à 20.012.500 dollars. L'UNESCO dispose, pour sa part, de 2.300.000 dollars, soit 14 % du total.

L'UNESCO ainsi que les autres Institutions spécialisées ont reçu et continuent à recevoir un nombre important de demandes d'assistance. Au mois de juillet dernier, la Commission de l'O.N.U., chargée de centraliser les requêtes, avait été sollicitée par 57 nations. Près de 24 pays se sont déjà adressés à l'UNESCO, et celle-ci porte déjà secours à 12 d'entre eux : Ceylan, l'Equateur, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, le Liban, le Libéria, la Libye, le Mexique, le Pakistan, la Perse et la Thaïlande.

La nature des demandes présentées par ces douze pays montre que chacun interprète de manière différente — c'est-à-dire selon ses propres besoins — les mots « assistance technique pour le développement économique ».

Cette diversité dans l'interprétation est d'ailleurs en harmonie avec la conception que se fait l'O.N.U. de l'assistance technique. Il n'entre nullement dans les intentions des Nations Unies d'imposer des cadres économiques uniformes, et encore moins de standardiser les cultures et la vie sociale. Ce sont les besoins de chaque pays qui détermineront les programmes, et non l'inverse.

Pour se faire une idée de l'étendue des besoins, il suffit de comprendre le sens des mots « économie insuffisamment développée » pour les pays auxquels ils s'appliquent. Ces mots signifient : absence d'instruction, de cadres, de matériel, de crédits.

Les Institutions spécialisées des Nations Unies, et en particulier l'UNESCO, attachent ici une grande importance au rôle de l'éducation. En effet, les plus beaux projets sont condamnés d'avance s'il n'existe pas assez de savants, de

techniciens, d'éducateurs pour faire la relève des spécialistes étrangers.

En regard de l'immensité des besoins, les 20 millions de dollars dont disposent les Nations Unies et leurs Institutions seraient dérisoires s'il s'agissait de faire fleurir le désert ou de transformer des huttes primitives en gratte-ciel. Aussi bien l'UNESCO a-t-elle décidé, pour sa part, de consacrer les sommes dont elle dispose à la formation de cadres techniques plutôt qu'à l'élaboration d'utopies grandioses. L'UNESCO ne peut pas construire des barrages, mais elle peut former des ingénieurs et des professeurs d'enseignement technique. Ainsi, le jour où les pays disposeront des fonds nécessaires à la construction de barrages, ils pourront compter sur leurs propres techniciens pour exécuter ce travail.

C'est ce que l'on pourrait appeler la « philosophie » de l'assistance technique, telle que la conçoit l'O.N.U. et l'UNESCO, et cette philosophie est en train de se matérialiser dans les douze pays mentionnés ci-dessus. Faute de place, il est impossible d'exposer ici en détail les programmes d'assistance mis au point pour chacun de ces pays. L'exemple de la Libye, décrit dans un autre article publié sur cette même page, illustre plusieurs des principes et des méthodes dont s'inspire l'UNESCO.

CEYLAN : De sa propre initiative, ce pays vient de mettre sur pied un vaste programme destiné à rendre à la culture ses « zones arides », qui couvrent les trois quarts de l'île. La création par l'UNESCO d'un CENTRE D'EDUCATION DE BASE permettra de lutter effectivement contre l'analphabétisme et d'enseigner aux Cingalais des méthodes d'agriculture modernes. Deux géologues doivent, en outre, se rendre à Ceylan pour aider à inventer les ressources minières encore inexploitées du pays.

EQUATEUR : L'équipe que l'UNESCO doit envoyer dans ce pays comprendra quatre savants et éducateurs. Le premier de ces experts, un ingénieur-chimiste, aidera à la création d'un Institut de chimie industrielle qui mettra à la disposition de l'industrie équatorienne des techniques et des moyens de recherche nouveaux. Le deuxième membre de la mission est un ingénieur qui entreprendra une vaste étude des cours d'eau de l'Equateur, afin de déterminer les sites des futurs barrages destinés à produire la houille blanche. Le troisième, spécialiste des études supérieures, travaillera en liaison directe avec des éducateurs équatoriens pour mettre au point de nouvelles méthodes pédagogiques. Enfin, un spécialiste de l'éducation de base sera chargé de collaborer avec les autorités équatoriennes dans leur lutte contre l'analphabétisme.

active qui le conseillera au sujet de l'exécution de projets relatifs à l'éducation, aux sciences pures et appliquées ou à l'utilisation de la radio et des auxiliaires visuels à des fins éducatives.

En s'inspirant des résultats obtenus par les Postes régionaux de Coopération scientifique créés par l'UNESCO dans différentes parties du monde, on a prévu, en outre, une forme d'assistance de plus longue durée : le Centre de Consultation scientifique. Un tel centre peut être créé dans un pays, sur sa demande, pour fournir tous renseignements scientifiques et techniques.

FORMATION PROFESSIONNELLE. — L'UNESCO s'engage, ici, à favoriser la formation de maîtres, de savants et d'autres techniciens indispensables, par l'octroi de bourses d'études à l'étranger ou en aidant à la création de centres de formation professionnelle. Elle est disposée, en outre, à organiser des groupes d'études pour soumettre à un examen approfondi certains problèmes d'assistance technique, et de réaliser des expériences-témoins destinées à démontrer aux populations l'intérêt que peut présenter pour l'ensemble d'une région l'emploi de nouvelles techniques éducatives et scientifiques.

MISSIONS D'ETUDE ET SERVICES DE DOCUMENTATION. — Les missions d'étude de l'UNESCO sont composées de savants dont la mission est d'aider un pays à résoudre certaines difficultés techniques ou scientifiques qui s'opposent à son développement économique. L'UNESCO peut également aider un pays à constituer des centres de documentation et de bibliographie pour la centralisation et l'analyse des renseignements scientifiques susceptibles d'éclairer les Institutions des Nations Unies, les spécialistes, les savants et les industriels qui s'intéressent à l'assistance technique. Les services de documentation comprendront, en outre, un atelier photographique pour la reproduction des microfilms ; des spécialistes de la presse et de la radio leur seront attachés pour aider les pays à faire connaître au public le plus large les buts poursuivis par tel ou tel programme d'assistance technique.

Les diverses formes d'aide énumérées ci-dessus tracent le cadre dans lequel l'UNESCO se propose d'inscrire l'assistance technique qu'elle apportera, en 1950-51, aux pays qui lui en feront la demande ; mais il convient, encore une fois, de noter qu'il s'agit d'un cadre qui, essentiellement, n'a rien de rigide. Il s'agit ici d'indications beaucoup plus que de limitations. Si l'emploi d'autres méthodes apparaît nécessaire, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient adoptées. En ce sens, ce sont les pays bénéficiaires eux-mêmes qui contribueront à donner au programme d'assistance technique de l'UNESCO sa forme définitive.

LA FIN ET LES MOYENS

LE côté administration de la genèse d'un programme d'assistance technique a été délibérément simplifié à l'extrême.

Une lettre suffit pour demander à bénéficier de l'assistance technique. Cette lettre, qui expose les besoins à satisfaire, émane d'un gouvernement qui, selon le cas, l'adresse à l'une ou à l'autre des Institutions spécialisées des Nations Unies.

En fait, toutes les lettres sont transmises à un service spécial, le Bureau de l'Assistance Technique des Nations Unies, à qui il appartient de désigner l'Institution ou les Institutions compétentes.

Pour apprécier l'importance des différentes requêtes et fixer un ordre de priorités, le Bureau et les Institutions spécialisées se réfèrent à sept critères :

1. Dans quelle mesure le projet envisagé contribuera-t-il au développement économique ou au progrès social indispensable à ce développement ?
2. Quel accroissement de la PRODUCTIVITE en résultera-t-il ?
3. Dans quelle mesure la nation intéressée peut-elle collaborer à l'exécution du projet ?
4. De quelles ressources financières dispose le gouvernement bénéficiaire pour poursuivre l'œuvre entreprise, une fois que l'assistance aura cessé ?
5. Dans quelle mesure d'autres pays de la même région bénéficieraient-ils de l'exécution du projet ?
6. Quel est le degré d'urgence de l'aide demandée ?
7. L'exécution du projet est-elle compatible avec une répartition équitable de l'assistance technique des Nations Unies entre les diverses régions du monde ?

Les charges qu'assume le pays bénéficiaire sont surtout d'ordre financier. Il doit, notamment, verser une indemnité journalière couvrant les frais des experts ; c'est à lui qu'il revient également de payer les frais de transport et de soins médicaux des experts, de leur fournir des bureaux, ainsi que de contribuer au financement des bourses d'études et de recherches octroyées au titre du programme d'assistance.

La procédure à suivre par les gouvernements pour formuler leurs demandes est donc des plus simples.

L'UNESCO et les autres Institutions spécialisées ont précisé clairement ce qu'elles sont à même de faire pour favoriser le développement économique des pays déshérités. Les formes de l'assistance technique que peut fournir l'UNESCO — généralement en collaboration avec d'autres Institutions spécialisées — peuvent se ramener aux suivantes :

1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — L'Organisation est prête à apporter son aide dans les domaines suivants : organisation, financement, programmes et méthodes de l'enseignement, manuels, bâtiments scolaires, matériel d'enseignement, élaboration de programmes d'instruction obligatoire et adaptation des systèmes

d'enseignement aux besoins toujours changeants des collectivités ;

2. EDUCATION DE BASE ET CULTURE POPULAIRE. — Pour élever le niveau de vie des peuples par l'éducation, l'UNESCO offre d'aider à organiser des campagnes contre l'analphabétisme, à inculquer aux populations des notions d'hygiène et d'agriculture, à créer et à développer des coopératives et à encourager les petites entreprises et l'artisanat ;

3. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Sous cette rubrique, l'UNESCO groupe tous les aspects de la formation théorique et pratique, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, donnée aux futurs spécialistes de l'industrie, du commerce et des différentes branches de la technique. Elle offre d'aider à organiser et à financer ces institutions d'enseignement, et à résoudre les problèmes relatifs aux bâtiments, au matériel et aux manuels scolaires, au recrutement des maîtres, ainsi qu'à l'adaptation des programmes aux besoins du développement économique de la nation ;

4. SCIENCES PURES ET APPLIQUEES. — Dans ce domaine, d'un intérêt capital, l'UNESCO s'appliquera à fournir une assistance utile à la fois à l'enseignement et à la recherche. Tous les savants — physiciens, chimistes, mathématiciens, biologistes, etc. — ont ici un rôle « économique » essentiel à jouer ;

5. DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE. — C'est là un vaste champ d'action : on désigne, en effet, sous ce titre la documentation qui réunit les divers genres de renseignements nécessaires à l'enseignement scientifique et technique, à la recherche et au développement de l'industrie.

TELS sont les domaines où l'UNESCO s'apprête à apporter son aide. Les gouvernements désireux d'en bénéficier indiquent, en règle générale, la ou les formes d'assistance qui, à leur avis, seraient les plus efficaces. Ici, encore, l'UNESCO a élaboré une liste abrégée des différentes méthodes qu'elle veut adopter. Les services qu'elle peut rendre appartiennent à quatre grandes catégories :

MISSIONS D'ENQUETE PRELIMINAIRES. — Ces missions sont accomplies par des équipes de spécialistes chargés d'aider les pays bénéficiaires à recueillir une documentation complète sur des projets concernant l'enseignement ou les sciences exactes et naturelles. Ces missions sont, en général, de courte durée ; sauf exception, elles doivent terminer leurs travaux en moins de six mois.

SERVICES CONSULTATIFS. — Cette forme d'assistance est destinée aux pays qui ont mené à bien leurs propres enquêtes préliminaires et qui ont réuni les données nécessaires à l'exécution d'un projet. En pareil cas, un gouvernement peut demander l'envoi d'une mission consulta-



COMBATTRE LA FAMINE, tel est l'un des buts du programme d'assistance technique de l'UNESCO. Dans la campagne mondiale de l'alimentation et de la population, l'effort de développer la culture de certaines céréales de sous-alimentation est particulièrement important. L'UNESCO a fait d'importants envois de semences de cette céréale, qui avait fait déjà dans les pays d'Europe dévastés.

gramme d'Assistance Nations Unies

PROGRÈS DANS LA PERSPECTIVE ORIGINALE DE LEUR DEVENIR PROPRE ».

Jaime TORRES BODET

(Discours prononcé devant le Conseil économique et social — Genève, juillet 1949)

bétisme. Les experts de l'UNESCO seront accompagnés de trois représentants de l'O.I.T., spécialistes de la formation professionnelle, artisanale et industrielle.

★

INDE : L'UNESCO a affecté 229.000 dollars à son programme d'assistance technique à l'Inde. La première partie de ce programme prévoit l'envoi de sept experts spécialisés dans des domaines tels que la production des matières plastiques, la construction des barrages, le génie maritime, la géophysique, etc. Au cours d'une deuxième étape, un CENTRE BIBLIOGRAPHIQUE sera organisé, auquel pourront s'adresser les savants, les Instituts scientifiques de l'Inde et du Sud-Est asiatique, ainsi que des missions d'assistance technique envoyées dans cette partie du monde.

L'une de ses tâches essentielles consistera à résumer, à cataloguer et à analyser les milliers de communications scientifiques publiées chaque année en Inde.

★

INDONESIE : L'équipe d'éducateurs que l'UNESCO enverra en Indonésie s'efforcera de former un personnel enseignant pour les établissements scolaires des zones dites de « réinstallation ». Elle collaborera avec le Gouvernement indonésien afin de doter le pays d'un enseignement primaire satisfaisant (à l'heure actuelle, 25 % seulement des enfants d'âge scolaire reçoivent une instruction).

★

PERSE : Un savant envoyé par l'UNESCO conseillera le Gouvernement persan sur la mise en œuvre de son plan septennal de développement économique, et déterminera quelles formes l'assistance technique de l'UNESCO devra revêtir pour favoriser le plus efficacement possible l'application de ce plan.

★

IRAK : Le Gouvernement irakien a demandé à l'UNESCO de l'aider à développer l'enseignement scientifique à l'université de Bagdad; l'Organisation lui enverra trois savants : un biologiste, un mathématicien, et un chimiste, qui deviendront des membres provisoires de la Faculté des Sciences de Bagdad. L'UNESCO fournira, en outre, des fonds destinés à la création de bourses qui permettront à des professeurs de sciences irakiens d'aller étudier à l'étranger.

★

LIBAN : A la demande du Gouvernement libanais, l'UNESCO va enquêter sur les besoins de ce pays en matière d'assistance technique. Elle cherchera, plus particulièrement, à déterminer dans quels domaines des instituts de recherche scien-

tifique et pédagogique rendraient les plus grands services.

★

LIBYE : Ce pays, qui doit acquérir son indépendance le 1^{er} janvier 1952, est à court de fonctionnaires qualifiés. L'UNESCO a collaboré à la création d'un centre de formation de personnel de bureau; elle octroie également des bourses de perfectionnement à l'étranger qui permettront à de futurs hauts fonctionnaires de se préparer à leurs nouvelles charges. (Pour de plus amples détails sur le programme d'assistance technique à la Libye, voir l'article publié sur cette même page.)

★

MEXIQUE : En collaboration avec l'O.I.T., l'UNESCO doit faciliter le développement d'écoles professionnelles pour les travailleurs de l'industrie. D'autre part, un CENTRE BIBLIOGRAPHIQUE, analogue à celui de l'Inde, sera mis au service des savants et des techniciens de l'Amérique latine.

★

LIBERIA : Dans cette république africaine, les progrès que l'on pourrait qualifier de purement « humains » ont peine à suivre le développement économique. L'UNESCO collabore avec le Gouvernement libérien à l'élaboration d'un vaste programme d'enseignement qui doit permettre à la population de profiter pleinement de l'essor économique du pays. On s'efforcera notamment de développer le seul établissement d'enseignement supérieur du pays — le « Liberia College » — et de relever le niveau général des études, — tâche difficile, puisque les 1.500.000 habitants du Libéria parlent une vingtaine de langues.

★

PAKISTAN : L'UNESCO se propose d'envoyer deux missions dans ce pays. L'une, composée de quatre savants, spécialistes de la sismologie et de la météorologie, collaborera à la fondation du premier Institut de Géophysique de l'Asie. La première tâche du nouvel Institut sera d'étudier les vastes étendues désertiques du Pakistan afin de déterminer les régions dont il serait possible d'amender le sol par l'irrigation. La seconde mission se consacrera au développement de la radiodiffusion (postes émetteurs et récepteurs) pour en faire un instrument efficace d'éducation populaire.

★

THAÏLANDE : L'UNESCO envoie en Thaïlande une équipe d'éducateurs, spécialisés dans la formation des instituteurs, l'orientation professionnelle et l'enseignement de l'anglais et des sciences. Le Ministère de l'Instruction publique de la Thaïlande a besoin de 20.000 nouveaux instituteurs. Il faut rappeler ici qu'un tiers seulement des 70.000 maîtres en fonctions a reçu une formation suffisante.



« ASSISTANCE TECHNIQUE » AVANT LA LETTRE. — Depuis quelque temps déjà, l'UNESCO et les autres Institutions spécialisées des Nations Unies mettent en œuvre, avec des budgets généralement très limités, divers projets d'assistance technique plus utiles que publicitaires. Pour sa part, l'UNESCO est venue en aide à plusieurs pays dans les domaines de l'éducation, des sciences et de l'information; elle s'est efforcée notamment, à faciliter l'obtention de bourses d'étude et l'équitable répartition de quantités importantes de livres et de périodiques. Elle a constitué en Chine un Centre expérimental pour la préparation d'un important matériel audio-visuel destiné à l'éducation de base : films fixes, affiches, brochures, traitant de questions d'hygiène élémentaire, furent produits par ces spécialistes de l'UNESCO et connurent une large diffusion. Les résultats de cette expérience sont actuellement à la disposition des éducateurs du monde entier.

L'EXEMPLE LIBYEN

EN mars 1950, l'UNESCO reçut une demande d'assistance technique qui lui était adressée par M. Adrian Pelt, commissaire des Nations Unies en Libye.

L'O. N. U. a confié à M. Pelt la mission de veiller à ce que, conformément à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Libye ait un gouvernement constitutionnel au plus tard le 1^{er} janvier 1952. Ce gouvernement, unifiant le pays, prendra la succession de trois administrations qui y exercent actuellement leur autorité : les Britanniques en Tripolitaine (800.000 hab.), un gouvernement semi-indépendant — conseillé par un Résident britannique — en Cyrénaïque (200.000 hab.) et la France dans le Fezzan (40.000 hab.).

Pour accomplir cette mission, M. Pelt a besoin d'une assistance qui lui permette d'assurer la formation professionnelle d'un corps de fonctionnaires libyens subalternes capables de s'acquitter de leurs tâches dès l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement. Le Commissaire des Nations Unies réclamait, en premier lieu, non pas du personnel qualifié pour des postes de direction, mais simplement les moyens de doter la nouvelle nation libyenne d'employés de bureau, de sténographes et de dactylos en nombre suffisant pour assurer l'expédition des affaires courantes d'un gouvernement.

Répondant immédiatement à cet appel, l'UNESCO mit à la disposition de M. Pelt un spécialiste pour entreprendre une étude

technique du problème. Ce représentant de l'UNESCO constata que le pays ne pouvait compter, depuis 1939, sur aucun nouveau bachelier. Avant cette date, d'ailleurs, le niveau de l'instruction était, dans l'ensemble, très bas; les ressources économiques de la population expliquent assez ce fait. Et puis, il n'existe d'établissements d'enseignement secondaire en Cyrénaïque et en Tripolitaine que depuis 1947. Il n'en sortira donc aucun diplômé avant 1951.

Former des dactylos et des sténographes arabes semblait une tâche relativement simple, mais on s'aperçut bientôt que le personnel disponible était illettré : il fallait donc commencer par lui enseigner à lire et à écrire.

Le rapport du représentant de l'UNESCO a montré aussi que le recrutement de hauts fonctionnaires compétents serait aussi difficile que celui du personnel subalterne. En conséquence, il fut proposé d'octroyer des bourses d'études en Libye et à l'étranger : cette mesure visait à permettre à un certain nombre de Libyens de suivre des cours d'administration locale, de sylviculture, d'administration douanière, de police et de comptabilité. Il était également proposé de donner à 7 ressortissants Libyens, ayant déjà reçu une formation pédagogique, la possibilité de faire un stage de perfectionnement au Royaume-Uni pendant trois ou quatre mois. La pénurie de maîtres en Libye était si grave qu'il était impossible de se passer d'eux pendant plus longtemps.

Sur la base de ce rapport et des demandes émanant de l'Administration de chacune des trois zones qui constitueront la Grande Libye, l'UNESCO a décidé de donner son aide sous les trois formes suivantes :

- 1^o Création d'un centre de formation de personnel de bureau ;
- 2^o Octroi de bourses de perfectionnement à de futurs hauts fonctionnaires pour leur permettre de se préparer à leurs futures tâches ;
- 3^o Attribution de 10 bourses d'études pédagogiques à des habitants du Fezzan.

La réalisation des projets de l'UNESCO demandera 57.500 dollars. Ici, comme pour l'exécution du programme d'assistance technique de l'UNESCO, les fonds proviendront de sources extérieures au budget normal de l'Organisation.

Trente-deux mille dollars sont prévus pour le financement du Centre de Formation du personnel de bureau pendant l'année 1950-51; ce total comprend le traitement d'un directeur et de treize maîtres. L'UNESCO et le Royaume-Uni se partageront les autres frais : indemnités de séjour des élèves, achat de 31 machines à écrire à clavier arabe et de 31 à clavier anglais, et remise en état des bâtiments scolaires.

Le Centre de Formation de Libye est d'ores et déjà en activité; l'enseignement élémentaire tient une large place dans les programmes, ainsi que les cours de correspondance commerciale.

En fait, la Libye offre un exemple caractéristique du genre d'assistance technique que l'UNESCO peut apporter : dans ce pays, en effet, cette Institution spécialisée des Nations Unies s'efforce, avec des ressources modestes, d'atteindre un résultat concret dans un délai déterminé.

O. M. S.



ncipaux objectifs 'anisation pour qu'elle poursuive issant problème , l'O.A.A. s'est éales, telles que t, où les problè-graves, l'O.A.A. ale, comme elle s par la guerre.

LA SANTE est l'une des conditions dont dépend en premier lieu le succès de tout programme mondial d'assistance technique. Chaque année, le paludisme frappe quelque 300 millions de personnes, en Asie, en Afrique, dans le Moyen-Orient et en Europe; elle en tue, chaque année, deux à trois millions. Les spécialistes de l'Organisation Mondiale de la Santé sont à la pointe du combat contre cette maladie. On voit, ci-dessus, des spécialistes de l'O.M.S. expliquer à de futures unités sanitaires « de choc » du gouvernement indien le maniement des appareils utilisés pour vaporiser au DDT les régions infestées d'anophèles.

O. A. C. I.



LA SECURITE DANS LES AIRS par la coopération internationale, est le but que s'est fixé l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, l'une des Institutions spécialisées participant au programme d'assistance technique. Sa contribution se fera dans les domaines de la navigation, de la radio, de la météorologie, de l'administration et du contrôle des aérodromes et des voies aériennes, de la formation du personnel. L'O.A.C.I. enverra, en outre, des missions techniques dans certains pays. Le ballon que l'on voit, ci-dessus, muni de son appareil enregistreur, est lancé depuis l'un des bateaux météorologiques de l'O.A.C.I.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

MODERNES PROVIDENCES DES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

par Maurice GOLDSMITH

SE rendre maître de la nature est une vocation essentielle de l'homme. Les sociétés se définissent par le succès plus ou moins grand qu'enregistre l'humanité dans ses efforts pour dominer la nature, et c'est ainsi, par exemple, que ce que l'on appelle la civilisation occidentale, ne s'explique que si l'on sait y voir aussi l'influence déterminante de la technologie et des sciences de l'ingénieur.

L'Histoire, certes, ne manque pas d'excellentes raisons pour expliquer les remarquables réalisations techniques de l'Occident.

Elle en trouve également, et de plus en plus nombreuses à notre époque, pour affirmer : « Il n'est plus possible d'inscrire dans le seul cadre étroit de certaines régions favorisées les réponses aux problèmes communs qui préoccupent l'humanité tout entière ; les progrès de la science ont créé un lien indissoluble de fraternité internationale. » (M. R. J. Forbes, historien hollandais).

★ ★

C'EST parce qu'entre le développement technique d'un pays et les progrès de la science le lien apparaît de plus en plus clairement aujourd'hui, qu'une place de première importance est faite à la science dans tous les programmes d'assistance technique. Parlant pour tous les pays insuffisamment développés, la revue indienne « Science et Culture » déclarait récemment : « Nous sommes convaincus que le seul moyen d'atteindre à l'indépendance économique est de développer au maximum dans tous les domaines de la production, les applications pratiques de la science et de la technologie. »

Pour sa part, la République de l'Inde ne veut ménager aucun effort : son premier ministre, M. Nehru, a proclamé que « tous les problèmes, nationaux et internationaux, devraient être étudiés d'un point de vue scientifique ». L'Inde possède, d'ailleurs, une riche tradition scientifique. Au cours des dernières années, d'éminents savants indiens, des physiciens, tels Sir C.V. Raman et le professeur H. Bhabha, et des chimistes, tel Sir Shanti Swarup Bhatnagar, ont apporté à nos connaissances une contribution de tout premier ordre.

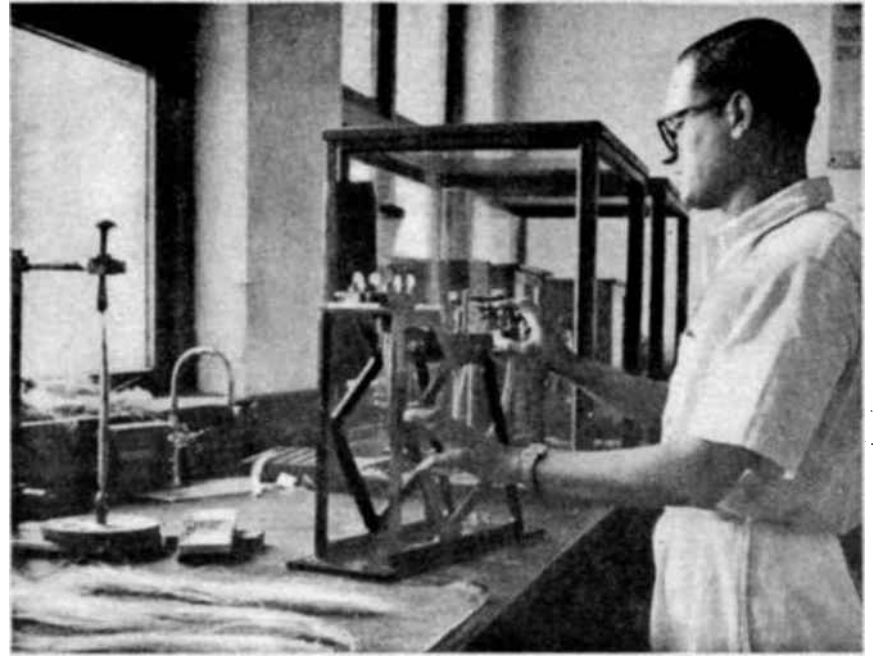
D'autre part, dans le domaine des applications pratiques de la science et de la technologie, la tâche est immense. L'Inde compte déjà plus de trois cents

millions d'habitants, et cette population s'accroît chaque année plus rapidement que celle de n'importe quel pays européen, la Russie exceptée. Or, si l'on prend comme indice de développement technologique la consommation de ressources énergétiques per capita, l'on constate que l'Inde ne dispose annuellement pour chacun de ses habitants que d'un cinquième de tonne de charbon, alors que l'Américain dispose de neuf tonnes et le citoyen britannique de quatre tonnes.

Permettre aux millions d'individus sous-alimentés des pays insuffisamment développés de profiter enfin de tous les avantages de la science et de la technologie modernes, cela n'est rien d'autre que l'assistance technique, telle que l'ont voulu définir les Nations Unies.

★

POUR aider l'Inde à atteindre ce but, l'UNESCO a décidé l'ouverture d'un crédit de 229.000 dollars, ce qui représente une part importante du budget dont elle dispose pour la première année de son programme d'assistance technique. Des spécialistes seront engagés par l'UNESCO pour assister ce pays dans presque tous les domaines de son programme national de développement. C'est ainsi, par exemple, que le profes-



Dans ce laboratoire de recherches de Tollygunge, des spécialistes étudient la solidité et la flexibilité des fibres de jute. Les rapports concernant ces travaux, ainsi que ceux publiés par les autres instituts et laboratoires indiens, seront bientôt réunis et analysés au Centre Bibliographique que l'Inde doit créer avec l'aide de l'UNESCO. Les missions d'assistance technique des Nations Unies et, d'une façon générale, tous les savants et les techniciens de l'Asie du Sud-Est, auront accès à la documentation réunie par le Centre.

seur Turner Alfrey, des Etats-Unis, pourra travailler à l'établissement d'un service de recherches sur les matières plastiques et les corps polymères au Laboratoire national de Chimie. D'autres institutions scientifiques indiennes sont également en voie de création.

Trois savants se rendront au Laboratoire national de Physique pour y poursuivre des recherches sur la physique des basses températures. L'équipement technique sera fourni par l'UNESCO. D'autres savants, des spécialistes du génie maritime, de l'architecture navale, de la construction des barrages et de la géophysique,

apporteront leur collaboration à leurs collègues de l'Institut Indien de Technologie.

En outre, l'UNESCO aidera l'Inde à constituer un vaste Centre Bibliographique, destiné à tenir les savants indiens au courant des progrès réalisés dans leur propre pays et dans le reste du monde, dans tous les domaines de la science et de la technologie. Ce Centre sera également ouvert aux autres missions d'assistance technique des Nations Unies et aux savants de l'Asie du Sud-Est. L'une des tâches principales du Centre consistera à analyser et à classer les quelque 12.000 articles scientifiques publiés chaque année en Inde.

Ainsi mise à contribution, la science donne sa véritable portée, qui est immense, aux programmes d'assistance technique ; ceux-ci prennent une valeur d'enseignement, car ils démontrent que l'humanité entière peut bénéficier des conquêtes de la science, que l'exploitation de l'homme n'est pas une inique nécessité et que le progrès de l'humanité ne dépend pas de la concurrence entre les individus et les peuples, mais bien de leur coopération.

Aspects de la Science Contemporaine " L'INSURRECTION QUANTIQUE "

LES SAVANTS
NE SONT JAMAIS CONTENTS...

EH bien, si, pourtant ! A une certaine époque encore toute proche de nous, ils le furent.

Dans un brillant décor de lauriers, le XIX^e siècle marchait vers son centenaire comme vers un empyrée bien mérité. Sans vain modestie, l'une des voix les plus autorisées de la science avait proclamé : « La Physique est presque achevée ».

Et, de fait, que ne savait-on pas de l'univers ? Bien peu de chose, vraiment, depuis qu'on avait transformé en principes de philosophie naturelle ces postulats de Lavoisier que rien ne se perd ni ne se crée et que les corps simples sont immortels ; depuis que l'on prouvait, à la suite de Laplace, que « tout phénomène est déterminé par sa cause et peut être prédit par des lois aussi rigoureuses que celle de la gravitation ».

Si peu de chose, même qu'on envisageait bravement de fabriquer des maquettes de la Genèse et de recréer le monde sous la forme de modèles mécaniques. Ces modèles, ces maquettes — avec leurs petites boules rondes, insécables, pour représenter les atomes — quels reposants témoignages qu'en ce qui concernait les sciences, eh bien oui ! le plus gros était fait. Encore quelques petits coups de pouce par-ci, par-là...

★ ★

Les bonnes volontés ne manquaient pas. L'un de ceux qui voulurent mettre la dernière main à la machine, fut un modeste professeur de physique de l'université de Kiel, disciple de Helmholtz, Kirchhoff, Weierstrass, et, comme eux, positiviste résolu ; par ailleurs, mari modèle qui n'aimait rien mieux que de jouer du piano avec sa femme et de composer de la musique.

Dans son laboratoire, le Professeur Max Planck s'occupait d'un phénomène banal : le passage d'un corps au rouge sombre, puis au rouge clair et au blanc, au fur et à mesure qu'il devient plus chaud.

Il est juste de dire que ce phénomène, si

par
Ira M. Freeman

banal qu'il soit, donnait de la tablature aux savants. Les meilleurs d'entre eux avaient déjà tenté sans succès de lui trouver une explication conforme aux principes de la physique traditionnelle. Celle-ci, qui savait si bien reconnaître le spectre des autres corps lumineux, demeurait impuissante devant ces morceaux de charbon incandescent. Les uns après les autres, les théories se voyaient contredire en tout point par l'expérience.

Il en allait de même pour celles de Max Planck — jusqu'au jour où, rompant avec l'orthodoxie scientifique, il se résolut, timidement, à proposer qu'on acceptât comme « un artifice commode » d'imaginer l'énergie calorifique sous la forme de jets discontinus, de saccades, de grains microscopiques d'énergie, ou, pour mieux dire, de quanta d'énergie.

Il était inévitable que les savants à chevrons se gendarmassent. Aussi bien, en thermodynamique, en mathématiques et dans toutes les sciences, le continu était un véritable dogme auquel il ne manquait même pas le latin : *natura non facit saltum*. Et l'on comprend qu'au début, Planck ait pensé de ses peu avouables quanta ; nous nous arrangerons pour les éliminer à la fin.

Mais ils résistaient ; et si bien, qu'un jour de décembre 1900, il y a exactement cinquante ans, Max Planck se décida à exposer à la Société de Physique de Berlin qu'il n'était décidément pas possible de continuer à considérer l'énergie calorifique comme un continu comparable à l'eau qui sort d'un robinet. La chaleur d'un corps, déclara-t-il, se manifeste par l'émission de « paquets » d'énergie séparés. L'aspect continu de la lumière visible est dû uniquement au fait que chaque quantum est si minuscule qu'il a pu échapper à l'observation la plus délicate : un millionième environ de l'énergie que dépense un moustique

pour s'élever à une hauteur égale à sa longueur...

On voulut croire qu'il s'agissait là d'un cas très spécial d'une exception confirmant la règle générale. Mais cela même devint rapidement difficile, puis impossible. Dès 1905, un jeune fonctionnaire de Berne, Albert Einstein, ingénieur à l'Office suisse des brevets d'invention, s'avisa que la théorie de Planck permettait de comprendre pour la première fois pourquoi certaines substances sous l'effet d'un faisceau de lumière émettent de l'électricité, c'est-à-dire de comprendre les phénomènes photoélectriques qui sont à la base du cinéma sonore et de la télévision. Einstein expliqua que l'action de la lumière sur la matière ne pouvait se concevoir que comme un bombardement de quanta, qui, en s'abattant sur les atomes, en font jaillir les électrons, lesquels, à leur tour, en s'échappant, créent le courant électrique.

Autre étape décisive de la révolution ouverte par Planck, il restait à quantifier l'atome. C'est ce que fit, en 1912, un savant danois de 27 ans, le Professeur Niels Bohr.

Puis l'on suggéra que l'électricité, elle aussi, pouvait bien être un discontinu ; et c'est cette suggestion, confirmée par l'expérience, qui a permis de connaître, c'est-à-dire de mesurer, cet élément ultime, l'électron.



Max Planck

APRÈS que Bohr eut réussi à interpréter quantitativement l'atome de l'hydrogène, l'on vit les autres atomes venir se ranger dans un ordre admirable dans les 92 cases de la Table prophétique établie, en 1869, par Mendéléïef suivant le poids atomique des éléments simples, leurs points de fusion, d'ébullition, etc.

Et voici donc, au moment où Planck reçoit le Prix Nobel, en 1918, l'Univers régenté par une centaine de divinités, éléments irréductibles de toutes les substances naturelles. Cet Univers a été doté par Planck, Bohr et nombre de savants illustres, d'une « structure granulaire », que la science s'apprête peut-être à étendre jusqu'à l'Espace et au Temps.

La quantification fait de tels progrès, qu'il sera bientôt possible de faire d'effrayants calculs et de comparer les 8.000 grandes calories qu'apporte la combustion d'un kilo de charbon avec les 21.500 milliards que procurerait la dématérialisation de la même masse.

Les hommes s'aperçoivent qu'ils vivent sur une poudre.

Max Planck mourut le 4 octobre 1947, deux ans après la victoire des Alliés sur le Japon.

Ceux de nos lecteurs qui le désirent, peuvent obtenir gratuitement une courte bibliographie sur la théorie des quanta en s'adressant à la Division pour l'Enseignement et la diffusion de la science, UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris.

Cinq pays de l'Amérique latine sont invités à participer aux recherches sur les conditions physiologiques de la vie à hautes altitudes

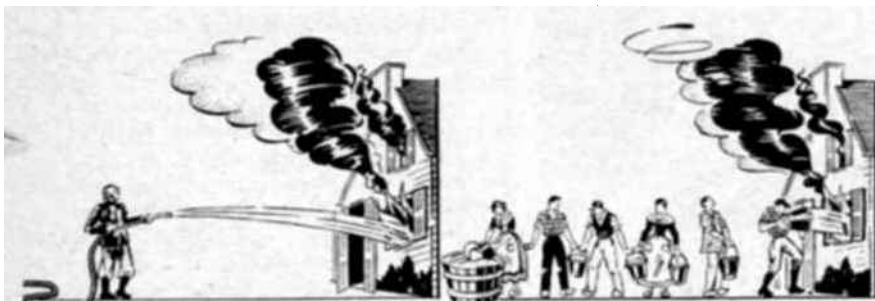
COMMENT se fait l'acclimatation de l'homme à la vie à haute altitude ? Pour élucider cette question, qui présente un intérêt capital pour de nombreux pays de hautes montagnes, de très importantes recherches ont été entreprises, dont certaines ont retenu, au mois d'août dernier, l'attention de la Commission Mixte de Recherches en Haute Altitude du Conseil international des Unions scientifiques.

Dans une résolution, la Commission s'est déclarée « favorablement impressionnée par l'importance des travaux de l'Institut de Biologie Andine ayant trait à la physiologie de l'homme acclimaté à la vie sur les hauts plateaux du Pérou ». Cet Institut, qui est dirigé par le Professeur Carlos Monge et qui comprend des spécialistes de l'université San-Marcos de Lima, a déjà fait ressortir la nécessité d'établir, pour les habitants des hautes altitudes, des normes médicales spéciales, comportant des prises de sang, la mensuration thoracique, etc. Les savants péruviens ont déterminé ainsi un nombre considérable de règles qui, sur les hauts plateaux, doivent gouverner les médecins dans l'exercice de leur profession.

« La science et la médecine, dit la résolution, peuvent profiter de l'extension de ces recherches ; et, puisqu'il y a d'autres populations en Bolivie, en Colombie, en Equateur, au Mexique et au Venezuela qui habitent les hautes altitudes, il y aurait là une opportunité pour ces pays de travailler ensemble dans ce genre de recherches.

« Pour ces raisons, la Commission Mixte demande de toute urgence à l'UNESCO d'appeler l'attention des Universités et des Facultés de Médecine de ces pays sur l'intérêt qu'il y aurait à coopérer dans ce domaine important et de solliciter de ces organismes la formation d'un Comité d'Etude et de Recherches sur cette base dans leurs pays respectifs. »

L'UNESCO a déjà communiqué aux gouvernements de ces cinq pays le texte de cette résolution.



« La continuité n'est qu'une apparence statistique et c'est l'imperfection de nos sens — indument érigée en décrets de la nature — qui la plaque sur la discontinuité foncière du réel » (François Le Lionnais, in « 50 ANNEES DE DECOUVERTES », Editions du Seuil, Paris 1950. Depuis « l'insurrection quantique », la science a appris à considérer l'énergie sous la forme de jets discontinus, de saccades, de « paquets », infiniment minuscules et séparés, de force énergétique ; non plus comparable à l'eau qui coule d'un boyau mais bien plutôt à la chaîne qui se forme pour lutter contre un incendie.

LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES CULTURELS



L'ACCORD DOUANIER SERA DÉPOSÉ POUR SIGNATURE A LAKE-SUCCESS LE VINGT-DEUX NOVEMBRE

UNE Convention internationale qui permettra la libre circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel, déposée par l'UNESCO au secrétariat général des Nations Unies à Lake-Success, sera ouverte, le 22 novembre, à la signature des Etats désireux d'y adhérer. Le texte de l'accord avait été approuvé à l'unanimité lors de la Conférence générale de l'UNESCO à Florence en juin dernier.

Tous les Etats membres de l'UNESCO et des Nations Unies peuvent adhérer à « l'Accord pour l'Importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel », qui entrera en application sitôt ratifié par dix gouvernements.

La Conférence générale a demandé instamment aux Etats membres de l'UNESCO d'appliquer les dispositions de cette convention de la manière la plus libérale, afin d'obtenir progressivement la suppression des barrières douanières qui s'opposent à la diffusion de l'éducation, de la science et de la culture. Le Conseil économique et social des Nations Unies a également attiré l'attention de ses Etats membres sur « l'importance pratique » de cette convention.

UN jour — c'était quelques années avant la guerre — les douaniers d'un port important de certain pays tombèrent en arrêt devant le contenu d'une grosse caisse oblongue. Il s'agissait d'une pièce d'airain dont la forme évoquait vaguement une banane dressée sur son pédoncule. On appela le directeur du service, lequel, après s'être interrogé et consulté avec ses collègues, reconnut dans l'objet « une substance solide non travaillée ni façonnée ».

« Non travaillée ni façonnée... » Ces vilains mots firent sursauter l'importateur, d'autant plus que l'entrée du métal brut était soumise, dans son pays, à des droits relativement élevés. L'airain en question n'était autre qu'une des meilleures œuvres du sculpteur roumain Brancusi : la représentation abstraite d'un oiseau en plein vol ! Pour que les autorités en convinsent et laissassent l'oiseau passer en franchise, il ne fallut pas moins qu'un procès et jugement de la cour.

IL Y A CENT ANS

A QUELQUE pays qu'on appartienne, il serait imprudent, à ce point de l'histoire, de se gausser. Pour les douaniers de trop nombreux pays, il n'est pas encore permis de voir autre chose, dans une œuvre d'art, que l'airain ou la toile, ou le papier, ou la pellicule... et le tribut à payer. Les films y paient leur entrée au mètre et les sculptures au kilogramme. Certains Etats ne laissent pénétrer les livres étrangers que contre paiement de droits de 300 pour 100. Le matériel scientifique n'est pas toujours mieux traité, même dans les pays où il faut rééquiper les laboratoires; et il arrive à des expositions et à des collections, destinées aux



écoles ou aux musées, de « moisir » dans les entrepôts pendant que les destinataires frappent aux portes pour constituer la forte rançon.

Pour être généralement non prémédité et d'une origine relativement récente, le mal n'en est pas moins profond. Aujourd'hui encore, il continue de menacer, à leurs sources, et le goût et le savoir.

Le contraste est grand avec le libéralisme des années qui suivirent la Révolution industrielle; il y a cent ans, on était libre-échangiste dans tous les domaines, y compris celui de la culture. Oubliées les guerres napoléoniennes, la France et l'Angleterre signaient, en 1860, un traité par lequel elles s'accordaient l'une à l'autre la franchise pour leurs livres.

Le LIVRE tint bon pendant près de vingt ans contre un protectionnisme envahissant qui triomphait peu à peu de tous les autres truchements matériels de la culture et de la science. La France, encore, en 1892, à l'occasion d'une révision des tarifs douaniers, accorda la franchise totale à tous les livres étrangers; en 1906, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, le Japon et plusieurs autres pays suivirent cet exemple. A la même époque, l'Italie, la Russie, l'Espagne et les Etats-Unis exemptaient de droits tous les livres étrangers, à l'exception de ceux imprimés dans leurs langues nationales.

Quatre années d'efforts de l'UNESCO pour assurer la libre circulation des livres, des films, des appareils scientifiques et des œuvres d'art

LA GUERRE PRIORITAIRE

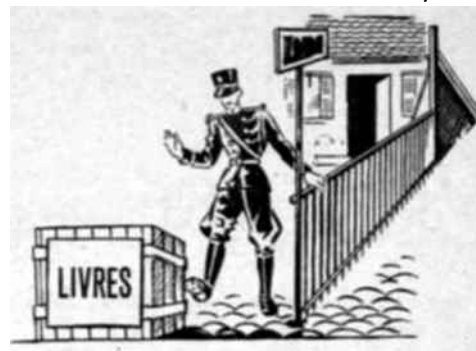
LE déclenchement des hostilités, en 1914, sonna le glas de bien des libertés et, en particulier, de la liberté dont bénéficiaient encore les échanges culturels. On inventa l'autorisation import-export, et les gouvernements disposèrent ainsi d'une entrave nouvelle pour gêner le commerce international ou, en tout cas, pour l'orienter à leur guise. Et comme le but de toutes ces mesures était de favoriser par priorité les importations essentielles à la guerre, parmi les premiers articles à subir les restrictions furent les livres et les œuvres d'art.

En 1918, il ne restait plus grand-chose de la structure commerciale internationale d'avant-guerre. La crise mondiale, à partir de 1929-1930, ne fit qu'empirer les choses. Le protectionnisme se fit plus rigoureux, les restrictions plus draconiennes. Puis le monde se divisa en « zone dollar », en « zone sterling », en « zone franc », et ainsi de suite. Le système des quotas brochant sur le tout, les échanges internationaux — et tout particulièrement les échanges culturels — devinrent si difficiles que, dès 1933, la Société des Nations intervint et fit adopter à ses membres le texte d'un « accord international destiné à faciliter la circulation des films de caractère éducatif ». Grâce aux nombreuses ratifications qu'il obtint, cet accord parvint, dans 24 pays, à exempter de droits

multilatéraux. Plus que tous les autres, les échanges culturels pâtissent : Brancusi retrouve ses douaniers, plus nombreux, plus intraitables que jamais. Par des réglementations de change extrêmement complexes, les pays appauvris s'assurent qu'ils ne recevront de l'étranger que des « articles essentiels à leur relèvement »; le bel oiseau doit se faire voilée, se larder... ou rester chez lui.

L'ACTION DE L'UNESCO

DEPUIS plusieurs années, les gouvernements cherchent le moyen de « renverser la vapeur », et plusieurs d'entre eux ont exprimé, notamment, le désir de voir ce mouvement s'amorcer par l'octroi aux échanges culturels de privilèges spéciaux. Pour réaliser ce vœu, l'UNESCO, que son caractère international qualifiait pour cette tâche, s'est tout d'abord entremise entre les Etats pour remettre en vigueur l'Accord de la S.D.N. sur le film éducatif. En 1948, la Conférence générale de l'Organisation approuva le texte d'une convention, qui modifiait l'accord d'avant guerre pour y inclure, en plus des films éduca-



trictions économiques affectant les échanges culturels, était de proposer l'adoption d'une convention internationale où seraient inclus non seulement les publications, mais, d'une façon générale, les objets de caractère éducatif, scientifique et culturel. Révisé dans ce sens par la commission, le projet de convention fut approuvé par la Conférence d'Anney, qui recommanda à l'UNESCO de lui accorder son patronage.

En septembre 1949, la Conférence générale de l'UNESCO demanda au Directeur général de soumettre le nouveau texte aux Etats membres et de confier à un groupe d'experts le soin de lui donner une forme définitive en le rendant conforme aux suggestions de différents gouvernements. Réunis à Genève pour une conférence de deux semaines, en mars 1950, vingt-cinq Etats membres approuvèrent la convention douanière proposée par l'UNESCO. L'Accord pour l'Importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel — tel est le nom que porte la convention — fut de nouveau soumis à la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 5^e session, à Florence, et, après quelques amendements, fut approuvé à l'unanimité. (On trouvera ci-contre des précisions sur la portée et les dispositions de cet accord.)

En adoptant l'accord préparé par l'UNESCO, la Conférence générale a demandé instamment aux Etats membres d'en appliquer les dispositions de la manière la plus large; le Directeur général, de son côté, tint à rappeler l'importance considérable de la contribution que l'entrée en vigueur de la convention doit apporter, sur le plan de la culture, au progrès de la compréhension internationale et de la paix.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD

LES Etats adhérent à « l'Accord pour l'Importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel » s'engagent à exonérer les catégories suivantes des droits de douane, des taxes et autres impositions perçues lors de l'importation :

PUBLICATIONS. — Livres, journaux et périodiques, manuscrits, partitions musicales, brochures, guides, horaires, dépliants et affiches touristiques, cartes géographiques, hydrographiques et célestes, plans et dessins d'architecture ou de caractère industriel ou technique.

ŒUVRES D'ART. — Peintures et dessins, œuvres de sculpture ou de l'art statuaire, lithographies, gravures et estampes, collections et objets de collection intéressant les sciences, objets ayant plus de cent années d'âge.

MATÉRIEL VISUEL ET AUDITIF. — Films, films fixes, microfilms et enregistrements sonores, modèles, maquettes et tableaux muraux de caractère éducatif, scientifique ou culturel.

INSTRUMENTS ET APPAREILS SCIENTIFIQUES. — Destinés exclusivement à l'enseignement ou à la recherche scientifique pure.

OBJETS DESTINÉS AUX AVEUGLES.

Livres, publications, documents et autres objets spécialement conçus pour le développement éducatif, scientifique et culturel des aveugles.

L'ENTRÉE en franchise d'objets d'art, de collections scientifiques, de plans et dessins d'architecture ou de caractère industriel ou technique de matériel visuel, auditif et scientifique, est soumise à l'accord préalable des autorités compétentes du pays d'importation. Des facilités, telles que l'octroi de licences d'importation, l'exonération des droits de douane, des taxes et autres impositions, sont prévues en faveur des expositions publiques.

Les Etats contractants s'engagent en outre, à accorder les devises et les licences nécessaires à l'importation des livres et publications destinés d'une part aux bibliothèques, et d'autre part, aux aveugles; à faciliter, dans toute la mesure du possible les formalités d'ordre administratif et, d'une manière générale, de favoriser la libre circulation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel.

d'importation les films éducatifs et à les faire bénéficier sur le marché local des mêmes privilèges que les films nationaux.

Mais il ne s'agissait là que d'une heureuse mesure d'exception qui allait à contre-courant d'une évolution qui précipitait les pays vers un protectionnisme de plus en plus sévère en même temps que vers la guerre.

Au bout de cette évolution, il y avait les années fatales 1939-1945 qui ont plongé le monde dans un chaos où la gratitude ne sait plus bien se distinguer de la dette, la créance de la générosité. Il faut s'acquitter, payer, et c'est la fin des accords douaniers

tifs, tout le matériel audiovisuel qui présente un caractère éducatif, scientifique ou culturel.

Tous les Etats membres de l'UNESCO et de l'Organisation des Nations Unies peuvent adhérer à cet accord, qui a déjà été signé par dix-huit pays et ratifié par trois (Norvège, Pakistan, Yougoslavie). Il entrera en vigueur dès que dix pays l'auront ratifié.

Lors de sa réunion, à Beyrouth, en novembre 1948, la Conférence générale chargea le Directeur général de l'UNESCO de la préparation d'une seconde convention internationale, destinée celle-ci à

LA COLLABORATION UNESCO-UNION POSTALE UNIVERSELLE

AU mois d'août dernier, l'UNESCO avait demandé à ses Etats membres d'adopter les recommandations de l'UNION POSTALE UNIVERSELLE en faveur d'une diffusion plus libre du matériel imprimé. Le directeur de l'UNION POSTALE UNIVERSELLE vient d'informer les administrations postales à travers le monde des réponses favorables reçues à la suite de cette demande.

Les mesures proposées par l'UNION POSTALE permettront à des lecteurs dans divers pays de s'acquitter en monnaie locale, par l'entremise de leur administration des P.T.T., du montant des abonnements qu'ils désirent prendre à des journaux et des revues publiés à l'étranger. La Belgique, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont informé l'UNESCO qu'ils appliquaient déjà

ces mesures en faveur d'un certain nombre de pays et qu'ils espéraient bientôt pouvoir les étendre à d'autres. Les autorités italiennes ont, d'autre part, fait connaître qu'elles acceptaient d'étendre ces facilités à tous les pays qui seraient disposés à entreprendre des échanges de cette nature.

L'UNESCO a également demandé à ses Etats membres d'adopter les recommandations de l'UNION POSTALE en faveur d'une réduction de 50 % sur les tarifs postaux pour les journaux et périodiques, livres et brochures. L'Irak a annoncé son intention de réduire les tarifs postaux en vigueur pour les publications expédiées sur son territoire. Sa décision porte à 36 le nombre des Etats membres de l'UNESCO ayant accepté de réduire les tarifs postaux sur les imprimés.



(C.O.I. Films.)

Au XV^e siècle la ville de Norwich, dans l'Ouest de l'Angleterre, était un centre industriel et commercial important qui devait sa prospérité aux tisserands des Flandres. D'autres industries y florissaient : tannage, cordonnerie, verrerie. S'inspirant d'une technique déjà utilisée pour les films d'art en France et en Italie, l'Office Central de l'Information britannique a reconstitué des scènes de l'époque dans un dessin animé éducatif intitulé « Local Government - A History in Pictures » et consacré à l'histoire des libertés municipales.

L'ÉCRAN, complément du TABLEAU NOIR DANS LES ÉCOLES ANGLAISES

ENSEIGNEMENT par l'image : la formule n'est pas nouvelle. Nous savons, en effet, qu'un sujet devient plus vivant, qu'un enfant comprend plus aisément et retient mieux les explications de son professeur lorsque celui-ci accompagne son cours d'une démonstration pratique, de photographies, d'illustrations, de graphiques. Tout récemment encore les maîtres d'école étaient obligés d'improviser, de fabriquer eux-mêmes ce matériel de démonstration. Beaucoup d'entre nous se souviennent des moyens de fortune grâce auxquels nos professeurs évoquaient les mouvements de la terre, du soleil ou de la lune.

L'improvisation dépassée

AUJOURD'HUI, les films, les films fixes, les graphiques et les maquettes sont venus remplacer les improvisations de notre enfance, et la Grande-Bretagne est l'un des premiers pays producteurs de ce matériel d'enseignement et, en particulier, des films éducatifs. C'est en 1920, en effet, que commença à se développer en Angleterre un mouvement en faveur du cinéma éducatif ; il a pris depuis lors une extension considérable et, de plus en plus nombreux, professeurs, établissements scolaires, services d'instruction publique encouragent les producteurs à réaliser des films susceptibles d'être intégrés dans les programmes scolaires.

Tout récemment, il s'est constitué une Commission nationale pour le matériel d'enseignement « visuel » (National Committee for Visual Aids in Education), chargée d'élaborer un programme pour les écoles d'Angleterre et du Pays de Galles, ainsi qu'une Fondation pour l'enseignement visuel (Educational Foundation for Visual Aids), dont la mission est de tenir écoles, professeurs et réalisateurs informés des derniers développements dans le domaine du cinéma éducatif.

Cinémathèques « scolaires »

DES cinémathèques « scolaires » ont été créées par des groupements industriels tels que la *British Electrical Development Association* (Association pour le développement de l'électricité), le *Petroleum Film Bureau* (Office cinématographique de l'industrie des pétroles), la *British Iron and Steel Federation* (Fédération britannique du fer et de l'acier), l'*International Wool Secretariat* (Secrétariat international de la laine) et le *Tea Bureau* (Office du thé).

Le premier de ces groupements a produit plus de 15 films traitant des théories et des principes élémentaires de l'électricité. Ces documentaires, d'une durée de 10 minutes, expliquent en termes simples, mais précis, la production et les applications pratiques de l'électricité à l'usine comme au foyer. Les films, accompagnés de notes et de questionnaires, sont mis à la disposition d'écoles ou de professeurs individuels pendant des périodes déterminées.

Près de 1.000 copies des 15 films réalisés sous les auspices de ce groupement circulent actuellement en Grande-Breta-

gne : dans le cas de certains documentaires tels que « *La production de l'électricité* », il a fallu tirer 120 copies pour répondre aux besoins des écoles et des collèges techniques.

L'industrie du fer et de l'acier a apporté une contribution importante à l'enseignement de la science et de la technique. Les films et les films fixes réalisés par ses soins portent sur la production des matières premières et la fabrication du fer et de l'acier. Ces bandes sont utilisées dans les centres de formation professionnelle, les écoles et les collèges techniques.

L'anglais vivant... et visuel

LA laine a toujours joué un rôle important dans la vie de la communauté britannique, et depuis quelques années déjà, le Secrétariat international de la Laine a entrepris la production de documentaires portant sur la production de la laine et son utilisation.

Les Anglais boivent beaucoup de thé. Il n'est donc pas étonnant que les films et les expositions réalisés par l'Office du thé aient remporté un vif succès dans les écoles. Ces docu-



(Basic Films Ltd.)

Le film « *La Famille Martin* » remplit un double but : celui de faciliter l'enseignement du français et familiariser les écoliers anglais avec les us et coutumes d'outre-Manche. On voit ici la famille Martin en train de prendre son petit déjeuner, sans « *bacon and eggs* ».

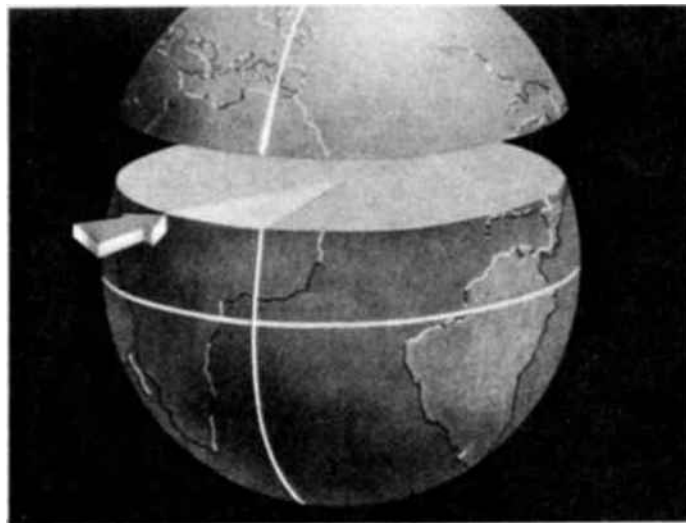
mentaires et maquettes couvrent un champ très vaste : la naissance de l'industrie du thé, les grandes zones de culture, le transport de la récolte, sa préparation, etc.

Une expérience intéressante réalisée en 1947 par l'Office national du charbon, a démontré que le cinéma documentaire peut jouer un rôle important dans l'enseignement des langues étrangères. Il s'agissait d'enseigner en six semaines, à des milliers d'ouvriers originaires de divers pays, suffisamment d'anglais pour leur permettre de suivre les cours d'apprentis mineurs. Les professeurs ont pu constater que la projection de films fixes permettait de retenir plus facilement l'attention des élèves et constituait une excellente méthode mnémotechnique. Les documentaires projetés étaient accompagnés d'un commentaire spécial en langage très simple, composé de mots avec lesquels les élèves étaient déjà familiers.

une image du monde et à comprendre la signification des méridiens qui sillonnent leurs atlas. Afin de faciliter l'étude de ces principes élémentaires, une série de documentaires vient d'être réalisée sur les « projections », les « latitudes et longitudes », et les « phénomènes du jour et de la nuit ».

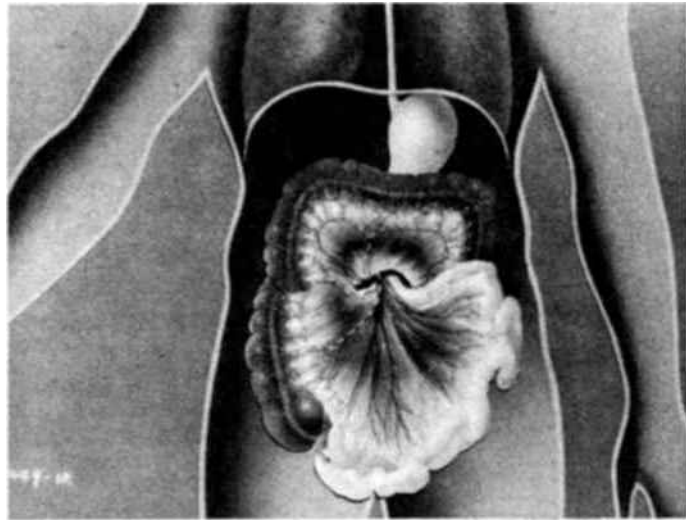
Les échanges de films éducatifs

MAIS les documentaires éducatifs réalisés en Angleterre n'enseignent pas seulement les éléments de la géographie physique ou politique : leurs réalisateurs poursuivent un objectif plus vaste, celui de familiariser leur public — enfants des écoles — avec la vie dans les pays étrangers et les problèmes auxquels les populations doivent faire face. Ainsi tel film fixe sur les puits de pétrole en Perse, ne se bornera pas à illustrer la production pétrolière : son réalisateur



(G.B. Instructional Films.)

Les enfants n'éprouvent plus de difficultés à interpréter les lignes qui sillonnent les atlas, lorsque la signification de ces lignes leur est expliquée aussi clairement que dans le film « *Latitude et Longitude* ».



(G.B. Instructional Films.)

Dans le domaine des sciences, un remarquable film en couleurs a été tourné pour expliquer le fonctionnement du système digestif. Réalisé avec le plus grand souci d'exactitude et cependant avec la plus grande simplicité, ce film est un véritable cours de physiologie.

« La Famille Martin »

PARMI les films réalisés récemment et destinés à faciliter l'enseignement des langues étrangères, il convient de citer « *La Famille Martin* », qui traite de la vie quotidienne d'une famille de Français moyens. Des productions de ce genre permettent aux enfants de se familiariser avec la vie et les coutumes de pays qu'ils n'auront peut-être pas l'occasion de visiter.

Dans le domaine des sciences et singulièrement dans celui de la physiologie, un remarquable film en couleurs a été tourné pour expliquer le fonctionnement du système digestif. Réalisé avec le plus grand soin et cependant avec la plus grande simplicité, ce film constitue un véritable cours de physiologie.

Mais c'est dans l'enseignement de la géographie que les films et les films fixes jouent peut-être le rôle le plus important. Ici, également, des résultats étonnants ont pu être obtenus. Tous les enfants ont du mal à se faire

s'efforcera de dépeindre aussi la vie quotidienne d'un ouvrier persan avec ses joies et ses difficultés, ses problèmes et son entourage. Ces films éducatifs contribuent donc à une œuvre importante : celle de développer chez les jeunes un esprit de compréhension internationale.

C'est dans cet esprit que les professeurs et les producteurs britanniques s'intéressent de manière croissante aux réalisations des autres nations dans le domaine du cinéma éducatif : de plus en plus nombreux, les documentaires réalisés à l'étranger sont projetés sur les écrans des écoles anglaises.

Ces échanges seront largement facilités dans un avenir prochain, grâce à deux accords internationaux élaborés sous les auspices de l'UNESCO. Le premier prévoit l'abolition des droits de douane, des licences, etc., sur le matériel cinématographique éducatif, et le second (dont il est question en page 9) facilitera la distribution internationale des films et du matériel éducatif en général.

VINGT-QUATRE PAYS inscrivent dans le Droit International la condamnation d'un crime odieux "LE GÉNOCIDE"

LA Convention sur le Génocide — destruction délibérée de groupes entiers d'êtres humains — qui fut adoptée le 9 décembre 1948 par les 58 Etats représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies, entrera en vigueur le 12 janvier 1951, c'est-à-dire quatre-vingt-dix jours après sa ratification par un minimum de vingt pays.

Le 14 octobre dernier, cinq nouveaux Etats ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion, portant ainsi à 24 le nombre des parties à la Convention, soit 4 de plus qu'il n'en fallait pour que celle-ci ait force de loi.

« Les parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir. »

La Convention définit le génocide comme suit : tout acte commis dans l'intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou

religieux, soit par le meurtre de membres d'un groupe, par une atteinte grave à leur intégrité physique ou morale, par la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, par des mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, ou par le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Aux termes de la Convention, tout complot en vue de commettre le génocide, l'incitation directe et publique à commettre le génocide, la tentative de génocide, et la complicité dans le génocide sont également punis. La Convention prescrit, en outre, que soient punies toutes personnes ayant commis le génocide, qu'elles soient des gouvernants, des fonctionnaires ou de simples particuliers.

Les Etats, qui avaient déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la date du 14 octobre 1950, sont énumérés ci-dessous :

RATIFICATIONS

Australie, Equateur, Ethiopie, France, Guatemala, Haïti, Islande, Israël, Libéria, Norvège, Panama, Philippines (ce pays a fait des réserves en ce qui concerne les articles IV, VI, VII et IX), Salvador, Yougoslavie.



ADHESIONS

Arabie séoudite, Bulgarie (ce pays a fait des réserves en ce qui concerne les articles IX et XII), Cambodge, Ceylan, Corée, Costa-Rica, Royaume de la Jordanie Hachémite, Principauté de Monaco, Turquie, Viet-Nam.

AUTEURS ET LECTEURS dans le labyrinthe des législations sur le "Copyright"

LE 23 octobre, un groupe de spécialistes s'est réuni à Washington, sur l'invitation de l'UNESCO, pour étudier l'établissement éventuel d'une Convention universelle du droit d'auteur. Cette réunion marque une étape importante dans l'œuvre entreprise par l'UNESCO en vue de la protection du droit d'auteur dans le monde et de la suppression d'obstacles qui entravent les échanges intellectuels et culturels. La plupart des trente-sept pays qui ont jusqu'ici fait parvenir leur réponse au questionnaire de l'UNESCO, sont en faveur de l'établissement d'une Convention universelle. Après un examen approfondi de ces réponses, les spécialistes auront à décider s'il y a lieu de provoquer la réunion, par l'UNESCO, d'une conférence inter-gouvernementale chargée de rédiger un projet définitif de Convention universelle. (L'article publié ci-dessous traite de quelques-uns des problèmes que soulève « la confusion qui continue de régner dans le domaine du droit d'auteur »).

A PREMIERE vue, il semble qu'il y a conflit entre ces deux droits : celui de l'auteur à protéger son œuvre; celui du public à en exiger l'accès. Un des plus graves problèmes que pose la définition du droit d'auteur réside dans cet équilibre nécessaire qu'il faut établir entre des intérêts également respectables.

Il s'agit là des difficultés intérieures, pour chaque législation. Mais les problèmes du droit d'auteur se posent au delà des frontières nationales : les livres sont traduits, les tableaux reproduits, les pièces de théâtre adaptées et jouées hors du pays où ces œuvres ont vu le jour. Dès qu'on examine le droit d'auteur du point de vue de son application internationale, le problème devient plus complexe encore. Comment un musicien français, par exemple, pourra-t-il se prévaloir

de ses droits lors de l'exécution d'une de ses symphonies dans un autre pays que le sien ? Il est, en effet, nécessaire que le respect de la propriété artistique soit assuré aussi bien aux étrangers qu'aux nationaux.

POUR étendre la protection des œuvres littéraires et artistiques, des conventions internationales sur le droit d'auteur ont donc été établies. Il existe plusieurs de ces conventions, si bien que la protection internationale de la propriété artistique n'est pas assurée de manière uniforme et identique dans le monde entier.

La plupart des pays d'Europe sont rattachés à la Convention de Berne; ceux de l'hémisphère occidental, aux conventions interaméricaines. Enfin, certains,

comme la Chine, l'U.R.S.S. et plusieurs pays du Moyen-Orient n'ont adhéré à aucune convention.

L'UNESCO a été chargée, dès la deuxième session de sa Conférence générale, en 1947, de rechercher les moyens propres à améliorer cette situation. Elle doit donc s'efforcer d'abord de déterminer les conditions qui rendront possible l'établissement d'un accord sur ce problème. A cet effet, elle a fait parvenir à tous les Etats, membres ou non de l'Organisation, une demande d'avis, c'est-à-dire un questionnaire, afin d'établir, d'après les réponses obtenues, quelles sont les positions de principe adoptées par les gouvernements en cette matière.

De plus, elle se livre à un travail de recherches théoriques et pratiques, afin d'éclaircir dès à présent un problème dont on voit la complexité.

Il existe des pays où le droit d'auteur prend sa source dans la création pure et simple de l'œuvre; et d'autres pays qui exigent un acte formel (déclaration de copyright, dépôt d'exemplaires à

la Bibliothèque nationale, etc.).

Si les différences entre législations nationales rendent déjà ce problème complexe, il l'est encore davantage lorsqu'on envisage ses aspects internationaux. Du fait des multiples conventions en vigueur, la protection des œuvres étrangères est réglée de manière différente dans presque tous les pays. Certaines législations protègent également les œuvres nationales et étrangères. D'autres ne protègent que les œuvres créées ou publiées sur le territoire national. D'autres enfin traitent les auteurs étrangers différemment, selon qu'ils sont ou non ressortissants d'un pays avec lequel une convention a été signée.



UN livre publié en langue anglaise par un citoyen britannique en Grande-Bretagne est protégé sans formalités supplémentaires dans l'ensemble du Commonwealth britannique, dans 22 pays européens, dans 2 pays sud-américains, en Israël et dans 5 pays de langue arabe; le même livre est, en outre, protégé,

dans certaines réserves, dans 7 autres pays.

Qu'arrive-t-il s'il s'agit d'un livre publié au Chili en langue espagnole par un Chilien? Si l'auteur a rempli au Chili toutes les formalités requises — y compris un dépôt supplémentaire d'un exemplaire pour chacun des pays signataires de la Convention de Rio-de-Janeiro — ses droits seront protégés dans 10 pays de l'Amérique latine, dans 4 pays européens et dans 3 pays de langue arabe.

Ces exemples suffisent pour donner une idée du désordre qui règne dans le domaine du droit d'auteur, et pour prouver l'importance des travaux de l'UNESCO.

Le résultat de son entreprise ne sera pas, pour autant qu'on puisse le prévoir, une uniformisation des législations nationales. Il s'agit plutôt de compléter, s'il y a lieu, les diverses conventions internationales actuellement en vigueur par une convention unique, groupant aussi bien les pays adhérents à des accords déjà existants que ceux qui, jusqu'ici, y sont restés étrangers.

Réunion du Comité d'experts pour l'amélioration des manuels scolaires

Un comité d'experts s'est réuni à l'UNESCO du 23 au 26 octobre, sous la présidence de M. Alfred WEILER, Directeur du Lycée Expérimental Henri IV de Montgeron. Ce comité avait pour mission de poursuivre les travaux entrepris à Bruxelles par le stage d'études sur l'amélioration des manuels scolaires et, en particulier, des manuels d'histoire, stage dont M. WEILER a assumé la direction. Ont également pris part aux travaux du comité : MM. Howard R. Anderson, du Bureau de l'Education des Etats-Unis; Manich Jumsai (Siam), du Département de l'Education de l'UNESCO; J. A. Lauwerys, professeur de pédagogie comparée à l'Université de Londres; Georges Pancho, Directeur du Lycée Municipal de Jeunes Filles de Lausanne; L. R. Sethi, Secrétaire à l'Education au bureau du Haut Commissaire de l'Inde à Londres; Haakon Vigander, professeur d'anglais et d'histoire au Collège d'Oslo.



AU SECOURS DES RÉFUGIÉS ARABES DU MOYEN-ORIENT

Chassés de leurs foyers par les opérations militaires en Palestine, des centaines de milliers de réfugiés arabes ont été sauvés de la famine grâce au secours qu'ont pu leur apporter les Nations Unies. Cette photo, prise en plein désert aux environs de Jéricho, illustre le travail de réfugiés arabes construisant leur propre village avec des briques fabriquées sur place. Entreprise sous l'égide de la Commission d'enquête de l'O.N.U., cette expérience-témoin constitue la première étape d'un vaste programme de réhabilitation destiné à procurer du travail et des foyers à près de 700.000 réfugiés arabes. Avec le concours de diverses organisations de secours et grâce à des dons privés provenant du monde entier, l'UNESCO a pu assurer l'instruction de plus de 33.000 enfants de réfugiés dans les 62 écoles qu'elle a fondées. Lors de sa cinquième Conférence générale, l'UNESCO a lancé un pressant appel en faveur de ces enfants.

Anniversaires

BENVENUTO CELLINI



Le 1^{er} novembre 1500 naquit à Florence l'artiste qui demeure pour nous le type un peu théâtral du génie universel et vigoureux de la Renaissance. Son compatriote Baldinucci, le présentait ainsi : « Benvenuto, célèbre ouvrier d'instruments à vent, orfèvre du plus haut mérite, excellent graveur de médailles, sculpteur peu ordinaire, architecte et fondeur de métaux, disciple de Michel-Ange, homme adroit, robuste, hardi en paroles et naturellement éloquent, toujours disposé suivant le besoin à dire sa pensée avec une franchise extrême, n'importe à qui, fût-ce aux gens de la plus haute condition... »

Et c'était ne rien dire de ses aventures, ni de son talent littéraire, dont témoignent les célèbres Mémoires et ce bréviaire de l'artiste : le « Traité d'orfèvrerie et de sculpture ». Très jeune, Cellini avait été le protégé d'un pape, puis d'un roi de France; mais à 54 ans, il connut la gloire véritable; son triomphe fut l'inauguration du monumental « Persée » de bronze qui orne à Florence la place dei Lanzi.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Dans leur arrêté du 13 Brumaire an IX (4 novembre 1800), les consuls de la République française décidaient : « Art. 1^{er} : le système décimal des poids et mesures sera définitivement mis à exécution pour toute la république... » Ainsi l'homme cessait d'être la mesure de toutes choses. Le coude, le pied, le pouce, l'arpent, la toise et la brasse cédaient enfin à l'abstraction. L'esprit moderne, réprochant la fantaisie de tant d'estimations traditionnelles, mais rurales, l'anarchie de tant de membres disjoints d'un corps trop mortel, ne voulait se fier qu'à la « nature » qu'il croyait géométrique. Le grain, la pinte, le boisseau, le quarteron et même la livre qui ne pouvait plus se passer d'un épithète, se résolvèrent en chiffres immuables. Huygens, déjà, et le mathématicien Picard, avaient proposé comme unité de longueur celle du pendule qui bat la seconde. Mais il fallut la Révolution pour adopter les mesures universelles : le mètre, dix-millionième partie du quart du méridien terrestre; le kilogramme, poids d'un litre d'eau pure à 4 degrés centigrades.

"EN VUE DE SE MIEUX COMPRENDRE..."

Il y a 5 ans fut décidée la fondation de l'UNESCO. Le 16 novembre 1945, les représentants de 40 gouvernements et de 7 organisations internationales, réunis à Londres, signèrent une « convention » qui est devenue la charte de l'UNESCO. Au nom de leurs peuples, les gouvernements, ce jour-là, déclaraient : « Les Etats signataires de cette convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquiescer une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives. »



LÉON TOLSTOI

Depuis de nombreuses années, une vocation obstinée le tourmentait : celle du dépouillement, du dévouement absolu et de l'humble fraternité avec le peuple immense des pauvres. A quarante-deux ans, deux mois avant sa mort, l'écrivain le plus admiré de son temps, l'illustre comte Tolstoï, tout à coup s'évada; il fuyait le monde. Le monde se lança à sa poursuite, et le vieillard, en effet, ne put aller très loin : la mort l'attendait dans une petite gare perdue aux rails couverts de neige. C'était le 20 novembre 1910. Avant sa mort, deux mois plus tôt, Tolstoï avait écrit au Mahatma Gandhi, alors avocat à Johannesburg (Transvaal), une longue lettre, sur le sujet de la non-résistance, autre nom de la « loi d'amour promulguée par tous les sages de l'humanité... et exprimée le plus clairement par le Christ... » Tolstoï insistait : « L'aspiration des âmes à la communion humaine et à la solidarité représente la loi supérieure et unique de la vie. » Aussi déclarait-il sereinement au jeune Hindou : « Votre activité au Transvaal, qui semble pour nous au bout du monde, se trouve cependant au centre de nos intérêts; elle est la plus importante de toutes celles d'aujourd'hui sur la terre. »

ROBERT-LOUIS STEVENSON



Le 13 novembre 1850, Stevenson commençait la vie brûlante qui, de l'Ecosse natale, par tant de plages, d'hôtels et de sanatoriums, devait le conduire aux îles fabuleuses du Pacifique. La tuberculose lui laissa peu de répit; mais à chaque étape du voyage angoissé que pour lui échapper il poursuivait sans relâche, il écrivit un livre: Or à chaque étape, Stevenson changeait; les lecteurs de « Travels with a Donkey in the Cevennes » ne sont pas ceux de « L'Île au Trésor »; les fervents de « Dr Jekyll et M. Hyde » ignorent en général les Essais. La dernière étape de sa vie commença en 1888, l'année où Stevenson, sa femme et son fils adoptif, en croisière dans le Pacifique, visitèrent la colonie de lépreux de Molokai. Deux ans plus tard les voyageurs débarquèrent à Samoa, où Stevenson se mit à bâtir une maison. Il allait demeurer là... Contre le colonialisme il voulut soulever l'indignation du monde et s'épuisa dans la lutte. Un jour les Samoens soulevèrent son cadavre étonnamment léger, et le transportèrent au sommet de la montagne Vaea, pour qu'il y reposât face à l'Océan.

Dans la brousse australienne "L'ÉCOLE VA... AUX ENFANTS"

En Australie, l'instruction est gratuite et obligatoire et, cependant, 18.000 enfants ne vont jamais à l'école. C'est l'école qui va aux enfants et elle emprunte, pour le faire, le Service postal de Sa Majesté. Chacune des six villes capitales du Commonwealth compte une école pourvue d'un personnel enseignant complet, mais où l'on ne voit jamais d'enfants.

C'est que les élèves de ces « écoles » sont dispersés dans les montagnes et les forêts du Victoria, dans la brousse tropicale du Queensland ou des territoires du Nord, dans les régions éloignées de l'Australie occidentale — partout où des enfants australiens vivent à l'écart des centres d'enseignement. Ce sont les fils et les filles de fermiers isolés, de prospecteurs, de gardiens de phares, de forains, ou encore des jeunes malades dans les hôpitaux ou des infirmes.

★ ★

Ces écoles par correspondance — car, vous l'avez deviné, c'est bien de cela qu'il s'agit — existent depuis le début de la première guerre mondiale. En 1914, en effet, un fermier de l'Etat de Victoria se prit à s'inquiéter de l'éducation de ses enfants. « Mes deux fils aînés, écrivit-il au ministre de l'Éducation, sont en âge d'aller à l'école. Mais comment peuvent-ils poursuivre leurs études alors que nous vivons à plus de 13 kilomètres de l'établissement scolaire le plus proche ? »

Cette lettre fut transmise au directeur de l'École Normale de Victoria qui en fit part à ses élèves : cinq d'entre eux s'offrirent pour instruire les deux garçons par correspondance, chacun étant responsable d'une matière. Ils se chargèrent par la suite de l'instruction du jeune frère de leurs élèves.

Les demandes de cours par correspondance affluèrent bientôt en si grand nombre à l'École Normale que les élèves-professeurs ne purent plus suffire à la tâche. Et le Gouvernement de Victoria décida de créer des « écoles par correspondance ».

Son exemple fut suivi par les autres Etats de la Confédération et, aujourd'hui, à quelques différences près, ce système d'enseignement est pratiqué dans toutes les régions isolées du Commonwealth.

Chacune de ces écoles, qui ont leur siège dans les capitales des Etats australiens, a un directeur, ou une directrice, et un professeur pour 40 ou 45 élèves inscrits.

L'élément personnel donne à ce genre d'enseignement sa plus précieuse caractéristique : les lettres et les cadeaux qu'échangent enfants et professeurs prouvent que ce facteur joue un rôle important dans la réussite des cours par correspondance.

L'instruction couvre en général les trois cycles d'études du programme australien. L'enseignement du premier degré comporte les matières que tous les enfants apprennent pendant leurs sept premières années d'école ; les filles acquièrent, en outre, quelques notions de couture et de cuisine. Le cours primaire supérieur prépare les élèves à un examen qui correspond au brevet élémentaire : les enfants étudient principalement l'anglais et la littérature anglaise, et apprennent à exécuter certains travaux de couture, de broderie, de dessin et de

peinture. Enfin, le cours d'enseignement secondaire est destiné aux jeunes gens qui préparent les examens de fin d'études ou d'entrée à l'université.

Tous les quinze jours (une fois par semaine dans certains Etats), les enfants reçoivent une série de cours. Ceux-ci se présentent sous forme de feuilles ronéotypées. Les manuels scolaires proprement dits ne sont utilisés que pour l'enseignement de la littérature anglaise et de la géographie, et sont publiés dans des éditions bon marché. Les élèves ont trois cahiers pour chaque matière, de façon à en avoir un pour les devoirs, un à la poste et le troisième en cours de correction.

Le courrier de ces écoles par correspondance bénéficie de la franchise postale. Les devoirs sont corrigés avec le plus grand soin et le professeur les retourne aux enfants avec des explications très détaillées. Les instituteurs, qui appellent généralement chaque enfant par son prénom, accompagnent souvent leurs envois de quelques mots d'encouragement et d'un message amical pour les parents de l'élève.

★

Le voyageur qui séjourne dans les régions isolées de l'Australie ne peut manquer d'être frappé par l'impatience avec laquelle les enfants attendent l'arrivée du facteur et les commentaires de leur professeur.

L'éloignement crée ainsi des liens très étroits entre les professeurs, les élèves et les parents. Ce sont ceux-ci, le plus souvent, qui supervisent les études. Parfois, d'ailleurs, les professeurs se voient obligés de faire non seulement l'instruction des enfants mais aussi celle des parents.

Malgré leurs occupations multiples, ce sont généralement les mères de famille qui remplissent les fonctions de surveillantes improvisées. Il est remarquable de constater que les mères les moins instruites surveillent le travail de leurs enfants avec le plus d'ardeur.

Dans une lettre adressée au directeur de l'école, une mère de famille nombreuse déclarait : « Je ferai de mon mieux pour que les devoirs de mes enfants atteignent le niveau exigé. Mais si je vous dis que j'ai cinq enfants entre cinq et onze ans et un nourrisson, vous comprendrez combien il m'est difficile de venir à bout du travail de la maison. Notre ferme est dans une région très isolée et il nous faut soigner les bêtes et faire notre pain nous-mêmes. Nous ne manquons pas de travail, mais nous avons aussi des distractions et bien des choses dont il faut être reconnaissants : vos cours par correspondance et vos lettres d'encouragement ».

Une autre mère de famille savait à peine lire lorsqu'elle reçut la première leçon de son fils aîné. Elle apprit elle-même la leçon afin de pouvoir l'expliquer à son fils, et continua jusqu'à ce que celui-ci ait passé le brevet élémentaire. Elle supervisa ainsi les études de ses cinq enfants.

De nombreux enfants handicapés ou infirmes suivent les cours par correspondance : une petite fille qui ne pouvait pas marcher poursuivait ses études jusqu'au bachot. Une autre, qui avait perdu



1. A Goulbourn, en Nouvelles-Galles du Sud, Pat et Helen Fisher se penchent attentivement sur les cahiers que le facteur vient de déposer dans leur boîte à lettres. Leur école se trouve à Sydney, à 225 kilomètres.



2. A Sydney, le Directeur de l'École Blackfriars, M. W. Finnigan, examine avec l'un de ses assistants, M. H. Kellerman, les devoirs de ses lointains élèves.



3. Bill préfère étudier en plein air. A plat ventre dans un champ, il lit attentivement les instructions de son professeur. A dix ans Bill est l'un des meilleurs élèves de sa classe "par correspondance."



4. Entre deux coups de fer à repasser, Madame Grant, de Braidwood, aide sa fille Una, âgée de 12 ans, à faire son devoir de géographie.

sa mère à l'âge de neuf ans, fit toutes ses études par correspondance et surveilla l'instruction de ses deux petits frères tout en remplissant les fonctions de maîtresse de maison.

On cite aussi le cas d'un petit garçon sourd qui put suivre les cours de quatrième après trois ans seulement de leçons par correspondance. Il apprit à lire sur les lèvres de ceux qui l'entouraient grâce au dévouement de sa mère qui recevait des instructions spéciales par correspondance.

★

Les programmes scolaires que la Radio australienne diffuse plusieurs fois par semaine sont souvent assurés par les professeurs des écoles par correspondance, et les enfants des régions isolées sont enchantés de pouvoir entendre la voix des instituteurs qu'ils ne connaissent que par le courrier.

On raconte l'histoire d'une petite fille du centre de l'Australie qui met toujours sa plus belle robe et se peigne avec soin pour « assister » au cours

radiophonique. Même les garçons se donnent un coup de peigne et se lavent les mains pour faire honneur au cours.

Il arrive que les enfants rencontrent leurs professeurs, car le Ministère de l'Éducation encourage les familles qui viennent « en ville » à rendre visite à l'école. Des centaines de parents profitent de cette occasion pour entrer en contacts directs avec les professeurs.

Outre leur action purement éducative, les écoles par correspondance développent chez les enfants des régions éloignées le sens de la communauté et leur permettent d'étendre le champ de leurs connaissances.

Elles permettent aussi à de nombreux adultes — mineurs, ouvriers agricoles, immigrants étrangers ne sachant pas l'anglais — de parfaire leur éducation.

Telle est l'œuvre de ces écoles d'Australie : grâce à elles des milliers de petits « broussards » ont aujourd'hui la possibilité de poursuivre leurs études dans des conditions presque aussi favorables que leurs camarades des villes. Ces écoles figurent en bonne place sur la liste des réalisations dont l'Australie peut être fière.